
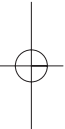


Royaume du Maroc
Secrétariat d'Etat auprès du Ministre
de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur,
de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique,
Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle



STRATEGIE D'ALPHABETISATION ET D'EDUCATION NON FORMELLE

Septembre 2004



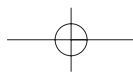


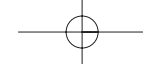
"... Partant de Notre souci de traiter, pour le vaincre, le phénomène de l'analphabétisme, Nous lui avons consacré, au niveau gouvernemental, un Secrétariat d'Etat qui s'attèle à l'élaboration d'une stratégie aux fins de combattre et d'éradiquer progressivement ce fléau qui empêche le Maroc de gagner les paris, ceux de s'inscrire dans le monde de la connaissance et de la communication, et rend la moitié de ses habitants tels des détenus qui croupissent dans l'ignorance et l'illettrisme. "

**Message de S.M. le Roi Mohammed VI,
du 13 Octobre 2003**

Table des matières

PREFACE	7
1. CONTEXTE	
1.1. Contexte général.....	10
1.2. Etat des lieux	11
1.2.1. Constat concernant l’alphabétisation	11
1.2.2. Constat concernant l’éducation non formelle	15
1.3. Concepts	17
1.3.1. L’alphabétisation	18
1.3.2. L’éducation non formelle	19
2. BILAN	
2.1. Bilan en alphabétisation	22
2.2. Bilan en éducation non formelle	25
2.3. Contraintes	26
3. BASES DE LA STRATEGIE	
3.1. Fondements	30
3.2. Principes de la stratégie	32
3.3. Objectifs	33
3.4. Champs d’interventions	35
3.5. Populations cibles et priorités	38
4. AXES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	
Axe1. Système d’information	43
Axe2. Partenariat	45
Axe3. Parrainage	47
Axe4. Organisation	48
Axe5. Programmes éducatifs	53
Axe6. Formation	56
Axe7. Coopération internationale	61
Axe8. Mobilisation et communication	62
Axe9. Evaluation, audit et contrôle	65
Axe10. Promotion sociale intégrée	67
5. PROGRAMMES D’INTERVENTION	
5.1. En matière d’alphabétisation	70
5.2. En matière d’éducation non formelle	75
6. COUT DES OPERATIONS	79
ANNEXES	84





PREFACE

L'analphabétisme des adultes, la non scolarisation ou la déscolarisation des jeunes demeurent une réalité quotidienne pénalisant bon nombre de nos concitoyens. Ils constituent de réels handicaps qui hypothèquent et traumatisent profondément le développement économique et social de notre pays. Ces fléaux affectent particulièrement les femmes et les enfants. Les sous estimer voire minimiser leur impact c'est hypothéquer l'avenir de nos enfants.

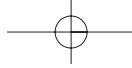
Or, comment mettre en place un système d'éducation qui ne délaisse aucun individu de ses bénéficiaires potentiels ? C'est dire que tout effort s'avère insuffisant pour généraliser la scolarisation sans égard à de tels sérieux phénomènes. Autrement dit, à défaut d'une volonté politique qui impulse la promotion de l'alphabétisation des adultes et l'éducation non formelle, en guise de formules alternatives pour les jeunes déscolarisés ou non scolarisés ; les efforts consentis, en matière d'éducation et de développement, seraient continuellement insuffisants.

Le gouvernement en est conscient. Conformément aux Hautes orientations de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, la lutte contre l'analphabétisme et la promotion de l'éducation non formelle sont érigés au statut de priorités nationales déterminantes quant au redressement de cette alarmante situation. Elles sont tellement vitales que l'essor socio économique autant que le développement durable de notre nation en dépendent.

Aussi, au lendemain de la création, de ce département , une campagne nationale " Massirat Annour " (la marche vers la lumière) fut-elle lancée dès 2003. Elle a profité à bon nombre de nos concitoyens et concitoyennes et a mobilisé toutes les composantes de la société.

Dans cette dynamique amorcée par SA MAJESTE, le message royal du 13 octobre 2003 constitue un moment très fort de mobilisation nationale, de responsabilité collective et de solidarité agissante. D'ailleurs, à l'occasion de la célébration du premier anniversaire de cette événement national, Sa Majesté le Roi a bien voulu institué le 13 octobre comme journée nationale





inaugurant, à chaque nouvelle année scolaire, le coup d'envoi de la lutte contre l'analphabétisme et de l'éducation non formelle.

Aussi et conformément aux hautes directives royales, le Secrétariat d'Etat a élaboré une stratégie de continuité et non de rupture, capitalisant les acquis et accumulant le savoir - faire de ses cadres.

Cette stratégie est assimilée à un processus d'autant plus participatif que mobilisateur des intervenants de tout bord et destinée aux différentes composantes de notre société. Elle s'articule sur des mesures de proximité aptes à satisfaire aux conditions nécessaires à sa réussite.

En d'autres termes, elle constitue un cadre qui définit une vision et se veut un outil de travail qui s'inscrit dans le cadre d'un vaste chantier national consistant à réduire l'analphabétisme, à moins 20% à l'horizon 2010 et l'éradiquer complètement d'ici 2015, et assurer l'éducation à tous les enfants non scolarisés ou descolarisés à l'horizon 2010 .

“ Agissez, Dieu, Son messager et les croyants verront votre œuvre “

Le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de
l'Education Nationale, de l'Enseignement
Supérieur, de la Formation des Cadres et de la
Recherche Scientifique
Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education
Non Formelle

Anis BIRROU





1.CONTEXTE



1.1. CONTEXTE GENERAL

Nul n'ignore que le niveau d'alphabétisation et d'éducation de la société a d'importantes incidences sur les conditions sociales des populations voire sur le développement économique des pays.

Aussi, investir en capital humain s'avère-t-elle une incontournable nécessité pour qualifier la population et la rendre apte à participer à l'effort de développement voire impulser la croissance économique.

A ce titre, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture n'est pas seulement une question d'instruction ou une fin en soi. Il constitue plutôt une phase indispensable à l'intégration des individus au sein de leur environnement socio-économique autant qu'à la consolidation du processus démocratique entamé au Maroc. D'où le rôle déterminant de cet apprentissage quant à l'essor économique, social, politique et culturel.

▣ *Au niveau politique :*

Pour consolider le processus démocratique entamé, le Maroc a opté pour des choix engageant l'Etat, tant au niveau national qu'international, à relever les défis de la promotion de la société et de la dignité du citoyen:

▸ **L'instauration d'un Etat de droit**

La constitution de 1996 exprime l'attachement de l'Etat marocain aux droits de l'homme. Les efforts déployés dans ce domaine sont consolidés par des mesures législatives nationales et par la ratification de plusieurs conventions internationales relatives aux droits humains.

▸ **La modernité**

Elle se manifeste par l'édification d'une société fondée sur son attachement à ses valeurs culturelles, civilisationnelles, religieuses et historiques qui s'inscrit dans une vision moderniste favorable à la pratique d'une citoyenneté active et ouverte voire apte à consolider la participation, l'expression, le dialogue, la tolérance et la paix, etc

▸ **La bonne gouvernance**

L'optimisation de la gestion des ressources, la transparence, la consolidation de la politique de décentralisation et de déconcentration, l'adoption de l'approche de proximité et de la logique de résultats,...constituent les principes fondateurs de la bonne gouvernance.

□ **Au niveau social :**

La maîtrise de la poussée démographique, la réduction de la mortalité maternelle et infantile ainsi que l'amélioration de la santé et de l'instruction des enfants restent largement tributaires du niveau d'éducation et d'alphabétisation de la société, en général, et celui des femmes et jeunes filles en particulier.

□ **Au niveau économique :**

L'environnement économique marocain se caractérise, actuellement, par l'ouverture et la globalisation des échanges voire une compétitivité de plus en plus accrue. Cette nouvelle conjoncture requiert une mise à niveau de l'économie marocaine, d'une manière générale et, particulièrement, de l'entreprise. Or, celle-ci passe, avant tout, par l'amélioration des compétences des ressources humaines.

□ **Au niveau culturel :**

Face à une mondialisation multiforme, il est impératif de se prémunir contre la déculturation et la perte de l'identité. L'éducation non formelle des jeunes et l'alphabétisation des adultes doivent contribuer entre autres à:

- Revaloriser, sauvegarder et développer le patrimoine culturel;
- Assimiler la culture à une donnée dynamique intégrant les aspects positifs du passé.

Ce sont toutes des options qui engagent le Maroc à relever des défis tels que l'éducation des enfants en situation d'exclusion et l'alphabétisation des adultes.

1.2. Etat des lieux

Deux types de constats sont à relever:

- l'analphabétisme en général qui concerne l'ensemble de la population âgée de 10 ans et plus.
- la non scolarisation et la déscolarisation de la population âgée de 9 ans à 15 ans.

1.2.1. Constat concernant l'alphabétisation

Contrairement aux autres indicateurs de l'éducation, le taux d'analphabétisme permet d'évaluer les efforts du système éducatif dans son ensemble: éducation formelle et éducation non formelle. Il est, également, pris en considération pour calculer l'Indicateur de Développement Humain (IDH).

La relation entre le taux d'analphabétisme dans les pays et leur niveau de développement économique et social fait l'objet de plusieurs recherches et rapports dans le monde.

Les rapports émanant du PNUD sur le développement humain soulignent l'étroite relation du niveau éducatif des populations à leur développement. En effet, considéré comme critère de classement des pays, l'indicateur de développement humain est la combinaison des indicateurs de longévité (espérance de vie à la naissance), du savoir (taux d'alphabétisation des adultes et taux de scolarisation toutes catégories confondues) et du niveau de vie (PIB par habitant).

Le rapport du PNUD classe le Maroc en 2004 à la 125^{ème} place. Il est largement devancé par d'autres pays similaires tels que la Jordanie (90^{ème}), la Tunisie (92^{ème}) et la Turquie (88^{ème}).

La confrontation des composantes de l'IDH dans ces pays rend compte des écarts enregistrés. Ces écarts sont dus au niveau beaucoup plus élevé d'alphabétisation des adultes. Il est de 48,9% au Maroc, 71% en Tunisie, 85,1% en Turquie et 89,7% en Jordanie,.

Sur un autre plan, le niveau d'analphabétisme des populations adultes influe, à un degré significatif, sur le niveau de la pauvreté. Les recherches entreprises dans ce domaine¹, évaluent à 10% l'effet de la généralisation d'un niveau éducatif primaire de la population sur la diminution de la pauvreté.

Au Maroc, les résultats des recensements et des enquêtes réalisés depuis l'indépendance établissent que le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus est en régression soutenue. Il a été de 87% en 1960 et estimé à 48% en 1998² : soit une baisse globale de 39 points en 38 ans.

Cependant, en raison de la poussée démographique que le Maroc a connue durant cette période (2,1% est le taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 1982 et 1994), la généralisation de la scolarisation n'a pas été atteinte et le nombre d'analphabètes n'a pas cessé d'augmenter (voir tableau annexe n°1). Il atteint, actuellement, près de 11 millions de personnes.

1 - Les chercheurs CURTIN et NELSON ; année : 1999.

2 - Enquête Nationale sur les Niveaux de vie des Ménages 1998/1999 ; Direction de la Statistique.

Cette tendance est soutenue par la persistance d'importants écarts et /ou inégalités entre les deux sexes, les tranches d'âge, les milieux de résidence, les régions et les secteurs d'activités économiques.

► **Inégalités selon le genre :**

Selon les résultats de l'Enquête Nationale réalisée en 1998 sur le niveau de vie des ménages, le taux d'analphabétisme chez les femmes s'élève à 61,9% contre 33,8% chez les hommes. , ces taux étaient En 1994³ de 67,4% et 41,4%. Durant la période 1994-1998, le taux d'analphabétisme masculin a baissé de 18% alors que celui des femmes n'a chuté que de 8%. Constat qui atteste de la situation précaire de la femme et de la fille dans le domaine de l'éducation en général.

Le niveau élevé de l'analphabétisme des femmes agit également sur la fécondité. L'enquête réalisée, par le Ministère de la Santé en 1997, révèle que le nombre moyen d'enfants chez les femmes sans aucun niveau éducatif est de 6,7. Ce nombre diminue en fonction de l'accroissement du niveau éducatif : 4,9 chez les femmes ayant le niveau du cycle fondamental, 3,4 pour le niveau secondaire et 2,5 chez les femmes ayant un niveau supérieur.

► **Ecarts selon les tranches d'âge :**

Certes, le taux d'analphabétisme a connu une sensible baisse chez les enfants âgés de 10 à 18 ans .Il est passé de 38% en 1994 à 29% en 1998 (soit une diminution de 9 points). Néanmoins, il demeure encore élevé chez les populations âgées de 15 ans et plus où il atteint 52,4%.

Il est de 35,7% chez la population âgée de 15 à 24 ans, 43,5% au sein de la tranche d'âge 15 - 44 ans et 77,7% chez les personnes âgées de 45 ans et plus.

En terme de concentration des effectifs des analphabètes selon les grandes tranches d'âge, 57% des populations analphabètes (cf tableau annexe n°2) sont âgées de 15 à 44 ans : soit un effectif de près de 6 millions de personnes. Une telle situation a nécessairement des répercussions négatives sur le processus de développement économique et social du pays.

► **Inégalités selon le milieu de résidence**

Le taux d'analphabétisme en milieu rural s'élève à 66,9% (49,9% hommes-83% femmes) .Il est de 33,7%en milieu rural (21% hommes-45% femmes).

3 - Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1994.

► Inégalités selon les régions

En matière d'analphabétisme, les inégalités entre les régions s'expliquent en grande partie par les facteurs suivants :

- La concentration démographique dans certaines régions, en particulier, dans des zones rurales .
- Les efforts déployés antérieurement en matière de scolarisation des enfants.

Les seules données disponibles, actuellement, sur l'analphabétisme selon les régions, sont celles du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1994. Comme l'indique le tableau en annexe n°3, le taux d'analphabétisme varie de 30,9% dans la région du Grand Casablanca à 67,1% dans les régions de Marrakech -Tensift Al Haouz et de Taza-AlHoceima-Taounate. Ces deux dernières régions auxquelles s'ajoutent celles de Doukala-Abda, Tadla-Azilal et Souss-Massa-Drâa se caractérisent toutes par une forte concentration rurale. Avec des taux d'analphabétisme supérieurs à 60%, elles arrivent en tête des régions.

Quant au lien entre l'analphabétisme et les efforts antérieurs en matière de scolarisation des enfants, on constate que les régions dont les taux d'analphabétisme sont les plus élevés, sont celles mêmes qui ont eu les taux les plus élevés de non scolarisation des enfants. Facteur qui s'explique, à son tour, par le degré de l'urbanisation. En 1994⁴, par exemple, le taux de non scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans passe de 52,6% dans la région de Marrakech-Tensift-AlHaouz à 11% dans la région du Grand Casablanca.

► Analphabétisme chez la population active :

Enregistrant une baisse de 4,2 %, par rapport à son niveau en 1995⁵: 54,2%, le taux d'analphabétisme de la population active est estimé en 1998 à 51,9 %,

L'analyse de ce taux, au sein de la population active, en fonction du statut professionnel, révèle qu'il s'élève à 44,6% chez les salariés, 37,7% chez les employeurs et 63,8% chez les indépendants.

Avec un taux de 75,4%, le secteur d'activité agricole demeure le plus touché. Par contre les secteurs secondaire et tertiaire atteignent respectivement à 45,3% et 30,4%.

4 - Recensement Général de la Population et de l'Habitat ; Année : 1994

5 - Enquête Emploi ; Direction de la Statistique

Chez la population active, On constate les mêmes disparités entre les deux sexes. En effet, 70,8% des femmes actives sont analphabètes dont 92,4% sont occupées dans le secteur agricole, contre 40,6% pour les hommes actifs.

► **Analphabétisme et pauvreté**

La vulnérabilité des ménages à la pauvreté est fortement liée à l'aptitude du chef de ménage à lire.

En effet, les études réalisées en la matière⁶ révèlent que le taux d'analphabétisme est de 66,5% pour les chefs de ménages défavorisés, 61,1% pour les chefs de ménages moyens et seulement 16,6% pour les chefs de ménages aisés. L'analyse de cet indicateur en fonction du paramètre genre révèle que 89,5% des femmes chefs de ménages sont analphabètes contre 61,5% pour les hommes.

Par ailleurs, le taux d'analphabétisme diminue au fur et à mesure que le niveau de vie augmente. Il est de 30% chez 20% de la population la plus favorisée et s'élève à 67,4% chez 20% de la population la plus démunie⁷.

1.2.2. Constat concernant l'éducation non formelle

Deux situations se dégagent :

Première situation : Non scolarisation et déscolarisation précoce et exigences de la mondialisation

Aujourd'hui, en dépit des efforts déployés, entre 1,5 et 2 millions d'enfants âgés de 9 à 15 ans n'ont toujours pas accès à l'éducation. Ils n'ont jamais été à l'école ou l'ont quittée avant la fin de la scolarité obligatoire.

Malgré l'importance des résultats obtenus au niveau de l'augmentation du taux de scolarisation en éducation formelle, le taux de non scolarisation de cette tranche d'âge reste, globalement, très élevé. En effet, s'il était, au début des années 90, de 51% (donc 49% seulement étaient à l'école), il est passé, actuellement, à 32,43 %. Autrement dit, bien qu'il soit encore sous l'obligation scolaire, **près d'un enfant âgé de 9 à 15 ans sur 3 se trouve en dehors de l'école.**

Or, les impératifs de la mondialisation imposent un niveau d'éducation assez élevé pour répondre aux critères de compétitivité et de performance :

6 - Recensement Général de la Population et de l'Habitat ; Année : 1994

7 - Enquête Emploi ; Direction de la Statistique

- 50% des futurs métiers exigeraient un niveau scolaire équivalent au moins à celui du baccalauréat.
- 5 ans de scolarisation systématique est le niveau d'instruction minimum réclamé pour une augmentation globale de la productivité. Ce seuil minimum est également celui exigé pour une alphabétisation durable.
- L'accroissement du niveau de compétence dans les apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, calcul, langages et outils informatiques) s'avère l'unique moyen susceptible de doter les pays en voie de développement d'une main d'œuvre capable de se familiariser avec les nouvelles technologies.

Seconde Situation : Non scolarisation et déscolarisation précoce et inégalité des chances en éducation.

En matière d'éducation, la population (9-15 ans) non scolarisée et déscolarisée avant terme souffre de deux types d'inégalités. D'une part, toute cette population n'a pas bénéficié de son droit à l'éducation et se trouve donc à l'extérieur de l'école au lieu d'être à l'intérieur comme les autres enfants.

D'autre part, au sein de cette même population, beaucoup d'inégalités peuvent être relevées :

► Inégalité selon le genre

Les filles constituent 58,4% de l'ensemble des enfants non scolarisés ou déscolarisés.

Parmi la population féminine âgée de 9 à 15 ans, le taux des non scolarisées ou déscolarisées est de 38,6%. Presque 2 filles sur 5 ne fréquentent pas l'école.

Avec une diminution de près de 21 points, ce taux est passé de 60% en 1990 à 38,6% en 1998, soit 2,7 points annuellement. Par contre, avec une régression de 16 points il est passé, pour la même période, chez les garçons, de 42% à 26%, soit 2 points par an. Cependant, les taux de non scolarisation et de déscolarisation restent élevés et leur décroissance s'avère très lente.

► Inégalité selon la tranche d'âge

Si les enfants de 9 à 11 ans ne représentent plus que 23,8% de l'ensemble des non scolarisés ou déscolarisés, ceux âgés de 12 à 15 ans représentent 76,2% : **soit les 3/4 de cette population!** Certes, les résultats obtenus en terme de généralisation de l'enseignement formel au niveau du primaire

ont eu un impact sur les 9 -11 ans. Néanmoins, beaucoup d'efforts restent à déployer en éducation non formelle au profit de l'autre tranche d'âge.

► Inégalité selon le milieu de résidence

- 80% des enfants non scolarisés ou déscolarisés relèvent du milieu rural contre 20% des enfants du milieu urbain ou périurbain. Autrement dit, La non scolarisation ou la déscolarisation affecte 4 fois plus les enfants du milieu rural que ceux du milieu urbain.
- 58,18% de l'ensemble des filles du milieu rural contre 18,68% pour le milieu urbain sont non scolarisées ou déscolarisées . La non scolarisation ou la déscolarisation touche 3 fois plus les filles du milieu rural que celles du milieu urbain.

► Ecart selon les régions

La non scolarisation et la déscolarisation n'affectent pas les régions avec la même acuité. La répartition des taux varient de moins de 1%, pour les régions de Oued Eddahab-Lagouira (0,1%) et Laayoune- Boujdour-Sakia El Hamra (0,6%) à près de 14% pour la région Marrakech Tensift El Haouz.

Sur les 16 régions que compte le Maroc, 55,7% de l'effectif global des non scolarisés sont concentrés dans 5 régions. Il s'agit de: Marrakech Tensift (13,9%), Tanger Tétouan (11,1%), Taza- Al Hoceima-Taounate (10,9%), Souss-Massa-Drâa (10%) et Doukala-Abda (9,8%).

► Inégalité selon l'activité

L'enquête nationale sur l'emploi (module / enfant 2000), révèle que le nombre d'enfants en activité est d'environ **600.000** filles et garçons et que près de 40% des non scolarisés ou déscolarisés sont en situation de travail.

Conclusion :

Ces constats révèlent, si besoin est, l'importance du déficit social et économique. Aussi, l'alphabetisation et l'éducation non formelle figurent-elles parmi les priorités du gouvernement.

1.3. Concepts

Force est de constater que tout le monde considère l'analphabétisme des adultes et la non scolarisation des enfants comme des phénomènes complexes. Pour les cerner et offrir une éducation/instruction aux populations concernées par ces phénomènes, des concepts d'alphabetisation et d'éducation non formelle sont développés.

Le devenir de l'environnement social étant tributaire à la manière dont la société prévoit la mise en valeur des ressources humaines, on les érige, également, en un incontournable instrument pour se moderniser.

1.3.1. L'alphabétisation

En 1958, L'UNESCO a défini, **l'analphabète** comme une personne incapable de lire et d'écrire, **en le comprenant**, un bref et simple exposé de faits **en rapport avec sa vie quotidienne**. Cette définition est reprise en 1992 comme suit : " une personne capable seulement de lire et écrire des lettres, des chiffres et son nom doit être considérée comme analphabète, de même qu'une personne qui ne peut lire et écrire qu'une expression rituelle apprise par cœur ".

En 1978, l'UNESCO considère comme **fonctionnellement analphabète**, une personne incapable d'exercer toutes les activités pour lesquelles l'alphabétisation est nécessaire non seulement dans l'intérêt du bon fonctionnement de son groupe et de sa communauté mais aussi afin de lui permettre de continuer à lire, écrire et calculer pour son propre développement et celui de la communauté.

Par ailleurs, selon la déclaration de la cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes organisée par l'Unesco à Hambourg en 1997 **la formation continue** est considérée, comme un processus qui dure toute la vie. Elle a pour objectif de développer l'autonomie et le sens des responsabilités des individus et des communautés, de les rendre aptes à faire face aux mutations qui affectent l'économie, la culture et la société dans son ensemble, et de promouvoir la coexistence, la tolérance ainsi qu'une participation éclairée et créative des citoyens à la vie de la collectivité. Elle permet aux individus et aux communautés de prendre en main leur sort et celui de la société pour être à la hauteur des défis de l'avenir. D'où la nécessité de fonder les démarches adoptées en matière d'éducation des adultes sur le patrimoine culturel et les valeurs sociales et religieuses des intéressés. Elles doivent être dispensées de manière à faciliter voire stimuler la participation active et l'expression spontanée des citoyens.

L'éducation ou la formation des adultes formelle ou autre est l'ensemble des processus d'apprentissage grâce auxquels les adultes développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances, améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles, ou soient réorientés en fonction de leurs propres besoins et ceux de la société.

• **l'alphabétisation : de l'approche curative à l'approche citoyenne**

Il s'agit d'une représentation associée à une thématique principalement sanitaire: la lutte contre l'analphabétisme est assimilée à la lutte contre la tuberculose. Dans cette perspective, la lecture, l'écriture et le calcul constituent des fonctions de base pour les individus. Les analphabètes souffrent donc d'une carence personnelle. Seules des opérations adaptées, peuvent y remédier.

Or, Ecartant les aspects identitaires et écologiques liés à l'intégration dans un environnement, des conduites de lecture et d'écriture, le modèle curatif peut conduire à adopter des modes d'action inappropriés.

Par contre, l'approche citoyenne situe l'alphabétisation comme un enjeu de citoyenneté, c'est-à-dire collectif et politique.

Dans cette perspective, celui qu'on qualifie d'analphabète n'est pas un handicapé cognitif ou social qu'il faudra guérir ou redresser, c'est un citoyen parmi d'autres, qui doit et souhaite prendre sa place dans la vie.

Il y va de l'intérêt de l'individu autant que de celui de la collectivité; la communauté a besoin du citoyen et vis versa. Ce n'est pas seulement pour " son bien " que l'analphabète est invité à se former, mais également dans l'intérêt de la collectivité. Car c'est là l'enjeu de l'intégration. Il n'est seulement pas question d'intérêts, mais aussi d'identité individuelle voire collective.

S'inscrivant ainsi dans une perspective citoyenne, l'alphabétisation se distingue principalement par le fait que :

- L'apprentissage n'est plus un lieu coupé du monde social;
- L'apprenant n'a plus le statut d'objet d'apprentissage mais plutôt celui de centre et d'acteur;
- L'acquisition de la lecture et de l'écriture n'est plus appréhendée uniquement dans sa dimension individuelle mais en tant qu'enjeu collectif qui renvoie à l'unité de la communauté.

1.3.2. L'éducation non formelle

Il s'agit de " toute activité d'éducation organisée et systématique, exécutée à l'extérieur du cadre du système scolaire formel pour fournir un type d'apprentissage choisi, à des sous groupes particuliers de la population " (The International Encyclopédia of Education, p.127).

C'est cette définition que l'on a retenue car elle traduit les idées forces, à savoir l'organisation, la structuration, la systématisation, l'adaptation au

public cible et le déroulement en dehors du cadre scolaire. Et ce, même si, dans certains cas, les activités se passent dans des écoles.

L'éducation non formelle permet d'adapter l'éducation aux différentes catégories de la population cible indépendamment de leur âge. Ce concept interpelle l'implication de plusieurs institutions et intervenants. Il s'avère le plus approprié pour surmonter les contraintes qui entravent la scolarisation et remédier à la problématique de la non scolarisation ou la déscolarisation.

Constituée de programmes substitutifs à la scolarisation à plein temps, cette éducation a pour objectif d'offrir une deuxième chance à ceux qui, pour des raisons diverses, n'ont pu bénéficier du système scolaire normal.

Celle - ci existe aujourd'hui sous une diversité de formes qui dépendent non seulement de la variété des groupes de populations cibles à qui elle s'adresse ; mais également des agences et institutions qui l'organisent. The International Encyclopedia of Education présente plusieurs formes. En voici quelques unes:

- les programmes d'alphabétisation ou d'éducation des adultes;
- les programmes d'éducation pour les enfants et les jeunes qui sont en dehors de l'école ;
- les programmes de promotion du développement du monde rural ;
- les programmes de l'enseignement supérieur non formel;
- les activités de culture générale et de loisirs;
- les activités d'éducation religieuse;
- les activités de formation pour améliorer les aptitudes linguistiques et les capacités de communication;
- les activités de formation dans les secteurs de la production industrielle et du service commercial.

Cependant, il convient de préciser qu'il ne peut y avoir de distinction nette entre ces formes d'éducation non formelle, car, à titre d'exemple, les activités de culture générale et de loisirs peuvent figurer dans des programmes d'alphabétisation des adultes ou d'éducation pour les enfants en dehors de l'école.

En intégrant toutes les formes susceptibles de mieux répondre aux attentes et objectifs escomptés, le Secrétariat d'Etat a retenu :

- **L'éducation non formelle** pour les enfants non scolarisés ou déscolarisés qui sont encore sous l'obligation scolaire.
- **L'alphabétisation** pour les adultes.



2. BILAN



2.1. Bilan en alphabétisation

2.1.1. Campagnes nationales d'alphabétisation et principaux repères historiques

- La première campagne nationale d'alphabétisation (de masse) a été lancée par Feu Sa Majesté le Roi Mohammed V en 1956. Elle a concerné 1 million de citoyens et citoyennes.
- Lancée en 1957, la deuxième a touché 2 millions de personnes.
- Parallèlement à ces deux campagnes, un journal destiné aux néo-alphabètes a été publié sous le titre " Mannar Al-Maghrib " .
- En 1990, à l'occasion de la célébration de l'année internationale d'alphabétisation, Feu Sa Majesté le Roi Hassan II a adressé au peuple marocain un appel incitant toutes les composantes de la nation à participer à la lutte contre l'analphabétisme. Dès lors, une campagne nationale d'alphabétisation est organisée chaque année au profit de toutes les catégories de la population âgée de plus de 15 ans.
- En 1997 la Direction de la Lutte Contre l'Analphabétisme a été créée.
- En novembre 2002 le Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle a été mise en place.
- Le 27 Mai 2003, un vaste programme d'alphabétisation de masse " **MASSIRAT ANNOUR** " a été lancé pour toucher 1.000.000 de personnes.

Ces repères historiques démontrent, ainsi, que le Maroc a toujours accordé une importance à la lutte contre l'analphabétisme. Il convient de préciser ici que les programmes d'alphabétisation ne concernent que les personnes âgées de plus de 15 ans. Avec un taux de déperdition très élevé (70%), les effectifs des bénéficiaires ne dépassaient guère jusqu'en 1997, 100.000 personnes par an. Néanmoins, cette expérience a permis au pays de capitaliser certains acquis aussi bien sur le plan organisationnel que pédagogique.

2.1.2. Acquis

Les programmes mis en place à partir de 1998 ont essayé de remédier aux insuffisances et ont permis d'obtenir les résultats ci-après:

Au niveau quantitatif :

Inscrits en janvier 2004	Inscrits en juin 2004
736.760	450.335

En juin 2004 les principaux résultats obtenus sont :

Effectif des inscrits :	450.335
Milieu rural :	53,89%
Milieu urbain :	46,11%
Femmes :	73,33%
Hommes :	26,67%
Effectif des participants à l'examen final :	273.085
Effectif des admis à l'examen final :	233.384

□ Au niveau pédagogique :

- la mise en place, au Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle, d'une cellule d'ingénierie en alphabétisation .
- la réduction du cycle d'alphabétisation de 2 ans à un programme d'alphabétisation d'une masse horaire de 200 heures adaptables aux spécificités et préoccupations de chaque population cible .
- l'élaboration d'un nouveau programme pédagogique fonctionnel concrétisé par 3 manuels. Les deux premiers constituent un tronc commun pour l'apprentissage de la lecture, l'écriture et le calcul à l'ensemble des populations. Le troisième est spécifique à chaque groupe cible de population .Il véhicule un savoir, un savoir faire et un savoir être centrés sur les intérêts et activités exercées par les bénéficiaires .
- l'élaboration d'un guide du formateur et l'organisation de sessions de formation au profit des formateurs relevant des secteurs privé, public et associatif .
- l'élaboration et l'administration de tests de positionnement pour mesurer les connaissances et les acquis des bénéficiaires .
- le taux de déperdition a baissé de 70% avant 1998 à moins de 20% en 2002/2003.
- le rendement du système a passé de 16% avant 1998 à 64% en 2002/2003

□ **Au niveau organisationnel :**

- La mobilisation des départements ministériels, du secteur privé et de la société civile (ONG) pour participer à l'effort national d'alphabétisation.
- L'introduction, au niveau des programmes d'alphabétisation, d'une culture d'objectifs et d'évaluation.
- L'instauration d'un système de partenariat conventionnel qui a permis de conclure plus de 300 conventions avec différents opérateurs des secteurs public, privé et associatif,
- La formation des intervenants (formateurs, superviseurs, et gestionnaires).

2.1.3. Insuffisances

Sur le plan des programmes pédagogiques :

- Monolithiques, ils s'adressaient à toute la population sans tenir compte des spécificités, attentes et caractéristiques (genre, âge, milieu...) de chaque population cible.
- Calqués sur une approche scolaire, ils véhiculaient une alphabétisation générale.
- Déconnectés de la vie quotidienne et de l'environnement des bénéficiaires, Ils ne tenaient pas compte des acquis professionnels et cognitifs des apprenants adultes.
- Ils ne traitaient pas de mécanismes de création d'activités génératrices de revenus et d'exercice de métiers.

En outre, faute de formation des alphabétiseurs en andragogie, la communication avec les bénéficiaires s'avérait très difficile. D'où un rejet de la situation d'apprentissage.

Sur le plan organisationnel

Étalée sur deux années et composée de deux phases, la durée du cycle d'alphabétisation s'avérait longue. Le rythme de l'alphabétisation restait fortement lié au rythme scolaire sans tenir compte des spécificités du groupe ciblé. Notamment celles relatives à la disponibilité des bénéficiaires ainsi qu'à leurs occupations.

2.2. Bilan en éducation non formelle

Depuis mai 1997 (date de sa mise en place) jusqu'à juin 2004, l'éducation non formelle n'a pu atteindre les objectifs fixés par la Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation. Pendant cette période, elle a touché seulement 141.525 enfants et jeunes dont 65,3% de filles.

Parmi ces bénéficiaires :

- **41.346** sont en situation de travail.
- **1.708** vivent dans des centres de protection de l'enfance.
- **1.503** "enfants des rues".

Le budget alloué à cette opération est resté pratiquement constant (19 à 20 millions de DH/an). Pourtant, cette expérience a permis de concrétiser bon nombre d'acquis :

2.2.1. Au niveau du développement de l'approche partenariale et l'implication de la société civile:

Signature de conventions de partenariat avec :

- 4 départements gouvernementaux concernés par la population cible de l'éducation non formelle.
- 42 associations nationales, régionales et locales.

2.2.2. Au niveau de l'élaboration des curricula et matériels didactiques

Bien que tous les documents et matériels didactiques d'accompagnement ne soient pas achevés, des curricula spécifiques à des catégories sont élaborés : un curriculum pour les enfants à insérer à l'école et un autre pour les enfants du secteur de l'artisanat.

2.2.3. Au niveau de la formation des différents intervenants

Plusieurs intervenants (1035 éducateurs, 254 formateurs d'éducateurs, 183 superviseurs administratifs et 44 responsables d'associations) ont bénéficié de formations. Les modules de formation produits sont :

- Planification et gestion des apprentissages.
- Application de la pédagogie différenciée.
- Profil psychosocial des enfants bénéficiaires.
- Dynamique et animation de groupes hétérogènes.

2.2.4. Au niveau de la recherche :

Des études et des enquêtes ont été réalisées :

- Typologie des enfants non scolarisés ou déscolarisés (1998),
- Diagnostic des contraintes entravant le cycle d'insertion scolaire (2002),
- Evaluation de l'éducation non formelle (2003),
- Analyse des besoins en éducation pour certaines catégories d'enfants (2000, 2001).

2.3. Contraintes

Quoique significatives, les réalisations en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle demeurent insuffisantes en regard des objectifs arrêtés. Cette situation est due à la conjugaison de plusieurs facteurs exogènes et endogènes.

2.3.1. Les facteurs exogènes

On notera essentiellement :

- La persistance de l'abandon scolaire avant la fin de la scolarité obligatoire.
- La faible coordination entre les différents départements intervenants.
- L'environnement difficile pour le développement de l'enseignement en milieu rural.
- Limites de l'outil statistique face à la complexité des phénomènes d'analphabétisme et de non scolarisation/déscolarisé
- Les moyens, souvent très modestes, de certaines familles, n'aident pas à faire face aux dépenses de scolarisation de leurs enfants. Ils ne s'inscrivent pas alors à l'école ou sont déscolarisés avant d'achever les cycles de l'enseignement obligatoire.
- L'implication limitée des autorités et des collectivités locales dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

2.3.2. Les facteurs endogènes

On notera essentiellement :

- **Le département gouvernemental** chargé de la planification et de la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle ne peut, dans son actuelle forme et avec ses modestes moyens financiers et humains, donner à ces programmes l'envergure voulue.

- **les moyens financiers** : Eu égard à l'ampleur des deux phénomènes, les budgets alloués à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle restent en deçà des besoins réels. Cette situation est plus ressentie au niveau local où le manque de moyens entrave la réalisation d'une déconcentration effective et efficiente.
- **la coordination** : le manque de communication et la difficulté à travailler en équipes pluri départementales impliquant tous les intervenants dans une réelle coordination a lourdement pesé sur l'efficacité des programmes.
- **les ressources humaines** : Sur le plan quantitatif, les compétences locales chargées des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle restent insuffisantes. Celles disponibles ne sont pas assez formées voire peu expérimentées en matière de gestion, de suivi et d'évaluation de projets d'envergure.
- **le corps enseignant** : la difficulté à maintenir la stabilité des formateurs empêche l'accumulation de l'expérience. Elle entraîne une perte d'efficacité et de moyens financiers liés à la formation de nouveaux arrivants.
- **la post-alphabétisation** : l'absence quasi-totale des programmes de post-alphabétisation susceptibles d'éviter l'analphabétisme de retour et de rendre les programmes plus attractifs.
- **les passerelles et l'insertion** : L'absence de textes réglementaires organisant l'éducation non formelle et ses passerelles avec l'éducation formelle et la formation professionnelle.
- **la faiblesse d'analyses qualitatives** qui partent du vécu, des besoins et des aspirations des populations analphabètes.
- **le nombre insuffisant d'études** permettant d'identifier les besoins et les attentes en éducation des enfants 9-15 ans en tenant compte de leur vécu.



3. BASES DE LA STRATEGIE



Les constats établis, les contraintes identifiées et les problèmes soulevés, nous interpellent tous à une remise en question des méthodes adoptées pour combattre l'analphabétisme chez les adultes et la non scolarisation des enfants et des jeunes pour trouver, dans le cadre d'une stratégie nationale capitalisant les acquis, des solutions adéquates.

Cette stratégie doit offrir une meilleure visibilité à tous les intervenants, et favoriser une mobilisation générale de la société civile, de la coopération internationale et des départements agissant dans le domaine social.

Par ailleurs, elle ne peut être conçue sans une action intégrée de la promotion sociale centrée en particulier sur la lutte contre l'analphabétisme et la lutte contre la pauvreté.

La mise en œuvre de cette stratégie s'inscrit dans une vision axée sur :

- Une meilleure implication des services déconcentrés ainsi que l'appui des autorités locales.
- La mise en place d'un cadre de concertation national, régional et provincial.
- Une meilleure visibilité, par zone, via une banque de données des populations cibles, des moyens logistiques mobilisables (locaux,...) et des formateurs disponibles.
- Une mise en place d'indicateurs d'évaluation permettant de réajuster cette stratégie en cas de besoin.
- Une meilleure coordination et un meilleur suivi au niveau central.

3.1. Fondements

La stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle s'appuie sur les fondements suivants :

3.1.1. Fondements nationaux

Conformément aux spécificités de la société marocaine, ces fondements sont d'ordre religieux, juridiques, politiques et socio-économiques.

a- Aspect religieux

Les préceptes de l'Islam, contenus dans le Coran et la Tradition du prophète (Sunna) incitent à l'apprentissage et à la connaissance tout au long de la vie. Ils assimilent l'enseignement et l'apprentissage à une obligation majeure (Faréda) pour chaque musulman et musulmane.

b- Aspect politique

Les éléments de base de cet aspect sont :

- (les messages royaux, adressés, lors de plusieurs occasions, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI au peuple marocain. Plus récemment, les appels lancés à la veille du démarrage de la campagne nationale d’alphabétisation (le 13 octobre 2003) et du Congrès national des droits de l’enfant (24 mai 2004). Sa Majesté le Roi y a insisté sur l’ampleur de l’analphabétisme et de la non scolarisation des enfants et des jeunes. Il a exhorté toutes les institutions gouvernementales et non gouvernementales, le secteur privé, les élus, la société civile et les médias à se mobiliser, accroître la coordination et mobiliser les moyens nécessaires pour améliorer la situation.
- (Les déclarations gouvernementales soulignent la gravité de l’analphabétisme et de la non scolarisation des enfants autant que la nécessité d’y faire face.
- (La Charte Nationale de l’Education et de la Formation réserve à l’éducation non formelle et à l’alphabétisation le deuxième levier de l’espace relatif à l’extension de l’enseignement à son environnement.

C’est aussi le cas des recommandations émanant des congrès des partis politiques et des organisations syndicales.

c- Aspect constitutionnel et législatif

Considérée comme l’un des piliers fondamentaux contraignant les appareils de l’Etat et les institutions sociales à endiguer l’analphabétisme et l’éradiquer, cette dimension est exprimée dans:

- L’article 13 de la Constitution stipule que “Tous les citoyens ont également droit à l’éducation et au travail”.
- la loi n° 04.00 relative à l’obligation scolaire adoptée en 2000 rend l’enseignement obligatoire de 6 à 15 ans et responsabilise toutes les personnes en charge d’un enfant.
- La loi n° 24.03 relative à la réglementation du travail des enfants protège ces derniers des pires formes de travail.

3.1.2. Fondements internationaux

Cette stratégie puise sa dimension internationale dans les conventions ratifiées par le Maroc et les recommandations des congrès et forums. En particulier :

- La convention internationale des droits de l'enfant (signée en 1990 et ratifiée en 1993) qui fait de l'éducation un des droits fondamentaux de l'enfant.
- Les conventions internationales 138 et 182 relatives à l'âge minimum d'admission des enfants à l'emploi et aux pires formes de travail (ratifiées en 2000 et 2001).
- la déclaration universelle des droits de l'Homme.
- les recommandations de la conférence de JOMTIEN (réunie en Thaïlande en 1990) sur " l'éducation pour tous " .
- Les recommandations du Forum international de DAKAR (2000) qui ont fixé les objectifs suivants :
 - Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition des connaissances ainsi que des compétences liées à la vie courante.
 - Généraliser l'éducation des enfants d'ici 2015.
 - Améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, notamment chez les femmes, d'ici 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.
- Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici 2015 en veillant, notamment, à garantir aux filles l'accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.

3.2. Principes de la stratégie

Fondée sur une approche globale et intégrée, la stratégie s'articule autour des principes ci-après:

- **La complémentarité** : la relation des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle avec le reste des programmes de développement social, notamment la lutte contre la pauvreté.
- **La fonctionnalité** : l'adéquation des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle autant que des méthodes pédagogiques et supports didactiques aux besoins réels des bénéficiaires en prenant en considération leurs aspirations et attentes, leur environnement, leur genre et leurs activités professionnelles.

- **L'efficacité et l'efficience** : le recours aux méthodes appropriées en matière de planification, de programmation, de gestion, de mise en œuvre et d'évaluation ainsi que l'introduction d'une culture d'objectifs et de résultats chez tous les opérateurs.
- **L'égalité des chances** : la réduction des disparités en matière d'éducation et de formation, dues au genre (homme / femme ; garçon / fille), lieu de résidence (urbain / rural), entre les différentes couches sociales.
- **La participation** : la mobilisation et l'implication de toutes les forces vives de la nation autour de cette cause nationale.
- **La capitalisation** : en plus de la rationalisation des moyens disponibles, il convient d'adopter une démarche qui consiste à capitaliser les efforts déployés et les expériences menées jusqu'à lors.
- **L'approche de proximité** : elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement social intégré centré sur l'amélioration de l'accès des populations défavorisées aux services sociaux de base (l'éducation et l'alphabétisation) la création d'activités génératrices de revenus et la promotion de l'emploi des jeunes. Ce principe exige d'être constamment à l'écoute des besoins réels des populations concernées aux niveaux régional et local pour mettre en place des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle répondant à leurs besoins spécifiques et à leurs attentes.

3.3. Objectifs

Dans le cadre de programmes intégrés et complémentaires aptes à atteindre un niveau de rendement élevé, cette stratégie compte endiguer, de manière progressive, l'analphabétisme et garantir le droit à l'éducation à tous ceux qui en sont privés. Ses objectifs sont d'ordre quantitatif et qualitatif.

3.3.1. Objectifs quantitatifs :

Objectifs à moyen et à long terme

Conformément aux dispositions de la Charte Nationale d'Education et de Formation, la stratégie vise :

- La réduction du taux d'analphabétisme à moins de 20% à l'horizon 2010.
- L'éradication quasi-totale du phénomène en 2015.
- La résorption du taux d'analphabétisme à moins de 10% à l'horizon 2010 chez la population active.

- La garantie de l'éducation pour tous les enfants non scolarisés ou déscolarisés à l'horizon 2010.

3.3.2. Objectifs qualitatifs :

a- Objectifs éducatifs :

- Acquérir les habiletés en communication (lecture, écriture et calcul).
- Acquérir les compétences de base prioritaires pour les enfants non scolarisés et déscolarisés.
- Prendre conscience de l'importance de la connaissance et de l'apprentissage dans l'environnement quotidien.
- Consolider la confiance en soi et le désir d'apprendre pour participer activement à l'effort de développement.

b- Objectifs civiques :

- Prendre conscience de ses droits culturels, sociaux et économiques autant que de ses obligations constitutionnelles.
- Acquérir la capacité de participer activement à la vie politique.
- Connaître les institutions constitutionnelles et les éléments de base de la structure démocratique.
- Développer l'esprit de dévouement à la patrie.

c- Objectifs sociaux :

- Enrayer les déséquilibres entre les régions et le genre en accordant davantage d'importance au monde rural et à la femme.
- Rendre les bénéficiaires conscients de leurs obligations vis à vis de la famille et de la société ;
- Développer l'esprit de solidarité et du travail collectif.
- Consolider l'attachement aux valeurs spirituelles et sociales.
- Prendre conscience de la meilleure façon d'exploiter le temps libre, notamment chez les jeunes.

d- Objectifs hygiéniques :

- Prendre conscience de l'importance de la santé individuelle, familiale et de reproduction ainsi que des questions relatives à l'environnement.

- Sensibiliser les populations aux règles de diététique équilibrée et à son importance dans la vie de l'individu et de la société.

e - Objectifs économiques :

- Saisir l'importance de la planification sociale, économique et culturelle.
- Acquérir les compétences de base favorables à l'insertion dans la vie économique et sociale.
- Développer le sentiment de responsabilité dans le travail et améliorer la performance pour stimuler la productivité.
- Prendre conscience des risques professionnels et des règlements du travail et de la couverture sociale.
- Favoriser la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

3.4. Champs d'intervention

Les champs d'intervention de la stratégie du Secrétariat d'Etat se composent de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle :

3.4.1. Alphabétisation et post-alphabétisation

• Alphabétisation :

La nouvelle approche de l'alphabétisation vise l'élaboration de programmes spécifiques destinés à des populations cibles et bâtis autour de la vie socio-économique des apprenants. Ils doivent permettre aux bénéficiaires une prise de conscience agissante les conduisant à une insertion effective dans le processus de développement en passant par un apprentissage linguistique approprié et suffisamment adapté aux réalités locales propres à chaque groupe.

Or, Comme il y a disparité des milieux, il y a aussi pluralité des types d'interventions. Elles peuvent être de deux sortes :

- L'alphabétisation fonctionnelle, sur mesure (" à la carte "), dont la finalité est souvent (mais pas toujours) économique. Elle vise la formation professionnelle et l'amélioration des conditions de l'emploi et, partant de la productivité. Elle concerne les activités des entreprises industrielles, artisanales ou de services, les projets de développement agricole, artisanal, sanitaire, etc.

- L'alphabétisation dont la justification est sociale, visant le progrès social des individus et de leur communauté. Elle peut être plus ou moins sélective ou extensive et vise soit une zone déterminée étendue ou restreinte (Zone de développement agricole, périmètre irrigué, communauté villageoise, etc.), soit un groupe cible spécifique (femmes, population carcérale, jeunes déscolarisés ou non scolarisés, etc.) soit un objectif thématique spécifique (gestion coopérative, initiation au crédit, campagne sanitaire, éducation civique, etc.).
- L'alphabétisation est donc perçue comme un moyen de lutte contre la pauvreté où l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul ne sera qu'une étape nécessaire pour communiquer, en vue d'introduire une éducation fonctionnelle axée sur la préoccupation principale du groupe ciblé et intégrant ses propres centres d'intérêt. Le but ultime étant de consolider la motivation à s'alphabétiser et de rentabiliser la formation par l'ouverture de débouchés et de champs d'application réels. Ceci permettra aux néo-alphabètes de prendre en charge la plupart des responsabilités locales et de réaliser et gérer des activités de post-alphabétisation leur procurant un revenu suffisant et stable.

• **Post-alphabétisation :**

Conçue et réalisée en étroite collaboration avec les autres intervenants à compétence sectorielle, la post-alphabétisation visera à assurer aux bénéficiaires la possibilité de:

- Accéder à des moyens de formation continue.
- Assumer progressivement la gestion d'activités rentables de production ou de services dont on peut tirer des bénéfices réels.
- Accéder à un niveau technique plus élevé pouvant améliorer leurs compétences.
- Participer effectivement à la fourniture et à la gestion des services sociaux primordiaux pour la communauté.

Chaque programme de post-alphabétisation sera élaboré, selon des directives précises, en collaboration avec l'intervenant spécialisé qui en choisira le thème et en définira les diverses activités objet de la formation et de l'apprentissage.

L'apprentissage donnera forme et contenu aux connaissances acquises lors de la première phase de l'alphabétisation fonctionnelle par

l'enseignement pratique et l'exercice progressif sur le terrain du métier de l'apprenant.

3.4.2. Education non formelle :

L'éducation non formelle s'attaque au phénomène de la non scolarisation ou celui de la déscolarisation précoce des enfants. Elle complète les efforts de généralisation de l'éducation et étanche la source de l'analphabétisme.

Dans cette perspective, le Secrétariat d'Etat oeuvrera à offrir :

- **Une école de la deuxième chance, du droit à un nouveau départ**

C'est une école de la deuxième chance pour les bénéficiaires eux-mêmes et pour la société marocaine. En effet, pour les premiers, c'est l'occasion de rattraper ce qu'ils ont perdu ou raté en éducation. Quant au second, c'est l'opportunité de s'acquitter du devoir : de favoriser une éducation à toutes les personnes qui en ont été privées et surtout les enfants qui sont encore sous l'obligation scolaire.

- **Une école allant à la rencontre des enfants et favorisant leur participation**

Une école qui va vers l'enfant, une école mobilisatrice appelant la participation de tous, une école flexible qui s'adapte à la variété des situations rencontrées aux niveaux de la programmation, la planification, l'organisation, la gestion, l'information et la communication avec les bénéficiaires et leurs familles.

Ces principes pédagogiques constituent un facteur de motivation pour récupérer les bénéficiaires et leur faire aimer l'école.

- **Une école impliquant la société civile et contribuant au développement social**

L'éducation non formelle repose sur la participation de la société civile. Notamment les associations et tous les acteurs dans les domaines éducatif, social et économique.

- **Une arme contre l'exclusion.**

La non scolarisation a entre autres effets nefastes, favorisé le développement de la vulnérabilité psychologique et sociale. Elle incite au travail précoce et augmente les risques de délinquance.

En développant l'éducation des couches les plus défavorisées de la population, l'éducation non formelle participe à la lutte contre l'exclusion sociale, culturelle et économique. Elle permet aux jeunes désemparés de se restructurer pour devenir des acteurs à part entière. Elle œuvre, ainsi, au développement de la citoyenneté, à une meilleure connaissance de ses droits et de ses devoirs, à une réconciliation avec soi. Elle contribue par conséquent à la lutte contre l'extrémisme et l'obscurantisme.

3.5. Population cible et priorités

Population cible

Pour l'alphabétisation :

Ce sont les analphabètes âgés de plus de 15 ans particulièrement les femmes et les jeunes filles en milieu rural et les salariés des entreprises.

Pour l'éducation non formelle :

C'est une population très hétérogène composée de filles et de garçons âgés de 9 à 15 ans, issus de zones rurales, urbaines ou périurbaines, vivant des situations personnelles et socioéconomiques très diversifiées, n'ayant jamais été scolarisés ou ayant quitté l'école avant la fin de la scolarité obligatoire. Ils ont dans leur grande majorité, une expérience négative de l'école.

Ces enfants n'ont d'alternative que le travail informel ou l'inactivité dans la rue. Particulièrement dans les zones urbaines et périurbaines. La plupart d'entre eux vivent dans des situations de marginalisation et d'exclusion. Ils sont tous exposés à la manipulation et l'exploitation. Ils peuvent être regroupés en trois catégories :

- ***Les enfants en situation de grande précarité et d'exclusion*** : enfants de la rue, enfants au travail, enfants placés dans des centres de sauvegarde de l'enfance.
- ***Les enfants en risque de basculement vers la précarité et l'exclusion***: ils vivent en famille mais sans encadrement familial ni éducatif scolaire.
- ***Les enfants vivant dans un environnement familial normal mais sans possibilité d'encadrement éducatif scolaire.***

Priorités

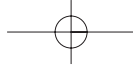
Dans la mise en œuvre de sa stratégie, le Secrétariat d'Etat accorde plus de priorité aux catégories de public cible suivantes :

1. Les enfants de 9-15 ans non scolarisés : ceux qui vivent dans des situations personnelles et socioéconomiques difficiles caractérisées par la marginalisation et l'exclusion. Une attention particulière est accordée aux :

- **filles en général**, à cause du taux élevé de leur non scolarisation et parce qu'elles sont les mères de demain;
- **enfants du milieu rural**, en raison également du taux élevé de leur non scolarisation et afin de participer au développement local voire freiner l'exode rural par le biais de programmes favorisant la réconciliation avec leur milieu ;
- **enfants en situation précaire**, la non scolarisation ou la déscolarisation a un impact très négatif sur les enfants . Elle se traduit par le travail précoce, la délinquance, la vulnérabilité psychologique et sociale et l'exploitation sous différentes formes.

2. Les adultes âgés de moins de 45 ans : il s'agit d'une population encore en activité, particulièrement :

- Les femmes, surtout celles du monde rural où leur taux d'analphabétisme est généralement plus élevé, afin de répondre au besoin urgent de la promotion de la femme aux niveaux social, culturel et économique.
- La population des zones défavorisées qui vit dans des situations difficiles. Toute intervention en leur faveur les aidera à dépasser leur situation et les protégera des formes de désespoir et de délinquance.



4. AXES DE LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE





Partant des bases présentées précédemment, la stratégie s'articule autour de dix (10) axes:

Système d'information

Partenariat

Parrainage

Organisation

Programmes éducatifs

Formation

Coopération internationale

Mobilisation et communication

Evaluation, audit et Contrôle

Promotion sociale intégrée



AXE 1 :

SYSTEME D'INFORMATION ET BASES DE DONNEES

La complexité du terrain, conjuguée à la diversité des programmes en fonction des spécificités de chaque groupe cible et la variété des opérateurs intervenant dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, exigent toutes la mise en place d'un système d'information qui a pour objectifs de :

- Disposer de l'information sur la situation de l'analphabétisme et de la non scolarisation et sur l'impact des programmes réalisés,
- Avoir de la visibilité sur le déroulement des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle pour alimenter le dispositif d'évaluation, d'audit et de contrôle en données nécessaires ;
- Orienter l'action des opérateurs intervenant en la matière en ciblant les zones et les populations prioritaires.

Pour atteindre ses objectifs, le système devra assurer les fonctions suivantes :

- Repérage et identification des caractéristiques des populations cibles
- Aide au suivi et à la compréhension de la dynamique et de l'évolution des résultats des programmes d'intervention;
- Mise à disposition d'outils de gestion permettant de définir des stratégies d'action efficaces;
- Mise à disposition d'outils de suivi et d'analyse de données permettant d'établir des bilans réguliers des actions engagées tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif.

La mise en œuvre du système devra répondre également, au défi de croissance des effectifs des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation

et d'éducation non formelle qui nécessite l'automatisation du processus de collecte et de traitement de données. Ce dispositif informatisé servira essentiellement à communiquer des constats périodiques sur l'état d'avancement des programmes, et à dégager les différents indicateurs définis dans le cadre du dispositif d'évaluation, d'audit et de contrôle.

Le système informatique est fondé sur des bases de données locale, régionale et nationale :

- **Base de données locale** : elle permet de recueillir un maximum d'informations relatives à l'ensemble des programmes au niveau de la Délégation, aux bénéficiaires, centres et opérateurs intervenants. Cette base permet également de traiter les données recueillies au fur et à mesure des étapes de déroulement des programmes et selon tous ses aspects de gestion (financière, pédagogique et organisationnelle) ;
- **Base de données régionale** : elle permet de recueillir toute l'information disponible au niveau de la région. Elle sera domiciliée à l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation, et servira de support d'analyse et de traitement intermédiaire entre le niveau provincial et le niveau national ;
- **Base de données centrale** : elle permet de regrouper, de synthétiser et de traiter la totalité des informations et données recueillies au niveau des Académies Régionales d'Éducation et de Formation afin de les analyser et d'évaluer les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

AXE 2 : PARTENARIAT

La stratégie du Secrétariat d'Etat envisage le partenariat dans son sens large. Cette option représente le mode d'intervention privilégié avec les différents intervenants. Il permet d'instaurer une dynamique de participation nationale et locale dans plusieurs domaines et de renforcer la collaboration entre les différents partenaires dans un cadre de concertation et d'aide mutuelles pour canaliser les efforts déployés vers un objectif.

Deux types de partenaires peuvent contribuer aux programmes d'éducation non formelle et d'alphabétisation :

- les intervenants directs dans la gestion des programmes sur le terrain. Tels que : les opérateurs publics ou privés, la société civile, etc.
- les intervenants indirects qui apportent un soutien à la réalisation des programmes sans intervenir dans leur conduite tels que : les organismes internationaux, organisation ou association étrangère, pays amis, etc. Ils contribuent, entre autres, à la réalisation des études, l'élaboration des programmes, la formation, etc.

Les ONG occupent Parmi les partenaires essentiels, une place importante dans la stratégie. De par leur implication dans les programmes de développement humain, social et environnemental, elles constituent un partenaire à part entière du Secrétariat d'Etat, intervenant direct dans des programmes d'éducation non formelle et d'alphabétisation.

Objectifs :

- Impliquer et mobiliser toutes les forces vives autour de la noble mission d'offrir une éducation aux enfants non scolarisés et d'alphabétiser les adultes.
- Développer et enrichir les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle selon une approche de proximité ;
- Favoriser le développement et la réalisation de projets de promotion intégrée ;
- Mobiliser des ressources financières et matérielles additionnelles.



Mise en oeuvre :

- Asseoir le partenariat dans le respect des prérogatives de chaque partie, pour l'atteinte des objectifs assignés aux programmes ;
- Consolidation du dispositif régissant le partenariat et sa mobilisation sur des objectifs volontaristes ;
- Elaboration d'un manuel de procédures pour uniformiser les procédures conformément aux directives stipulées dans la Circulaire du Premier Ministre N° 7/2003 du 27 juin 2003, relatives au partenariat entre l'Etat et les associations;
- Conclusion de conventions de partenariat aux niveaux central, régional et provincial;
- Mise en place de commissions mixtes de pilotage et de suivi (Secrétariat d'Etat et les opérateurs concernés).



AXE 3

PARRAINAGE

En vue d'affermir la solidarité entre les différentes composantes de la société, le Secrétariat d'Etat mettra en place un système de parrainage des bénéficiaires. Fondé sur la transparence et la rigueur, il est assuré par des personnes physiques, ou morales, nationales ou étrangères. Il consiste en un soutien à l'éducation d'enfants non scolarisés ou à l'alphabétisation d'adultes.

Le parrainage peut être individuel (en faveur d'un bénéficiaire) ou collectif (en faveur d'un projet). Il peut être effectué selon le mode:

- Don financier : prise en charge des frais d'éducation d'un ou de plusieurs enfants ou adultes ;
- Don matériel : octroi de fournitures scolaires, d'habits, ...
- Bénévolat : assurer bénévolement un certain nombre d'heures de cours ou de formation complémentaire.

Objectifs :

En plus de contribuer à la généralisation de l'éducation et à la réduction du taux d'analphabétisme, le parrainage vise à :

- ouvrir les horizons à toutes les initiatives grâce à une approche de proximité valorisant la solidarité ;
- contribuer à la transformation qualitative de la vie des enfants parrainés ainsi que celle de leurs familles ;
- accélérer le rythme actuel des réalisations des programmes d'éducation non formelle et d'alphabétisation.
- favoriser l'épanouissement et l'intégration sociale;
- apporter des ressources financières ou matérielles additionnelles.

Mise en oeuvre :

- Conception et élaboration des dossiers nécessaires à la gestion;
- Création de structures d'organisation et de gestion ;
- Mobilisation de différents acteurs : fondations, ONG, Organismes publics, bienfaiteurs, ... ;
- Organisation de vastes et périodiques campagnes de communication et de sensibilisation;
- Suivi et évaluation des actions.

AXE 4 : ORGANISATION

Avant d'aborder l'organisation du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle, il convient de rappeler ses principales missions :

- Elaborer et mettre en œuvre la stratégie du gouvernement en matière d'alphabétisation des adultes et d'éducation non formelle pour les enfants qui sont hors de l'école, et ce en conformité avec les orientations gouvernementales.
- Assurer l'éducation non formelle pour les enfants et les jeunes âgés de 9 à 15 ans non scolarisés ou déscolarisés et l'alphabétisation pour la population analphabète âgée de plus de 15 ans;
- Développer l'information et la communication pour sensibiliser et mobiliser la société autour des actions du Secrétariat d'Etat

Etant essentiellement un département de missions, le Secrétariat d'Etat doit, pour la réalisation de ses programmes:

- Coordonner et piloter, les actions des différents intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux.
- Promouvoir le partenariat avec les différents opérateurs publics, privés et les associations ainsi que le partenariat social avec les collectivités locales et les organismes gouvernementaux et non- gouvernementaux.
- Développer la recherche et l'innovation.
- assurer la formation et le perfectionnement des différents intervenants
- Superviser et contribuer à la conception et à la mise en place de programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle (programmes pédagogiques, méthodes et supports didactiques,...) nécessaires.
- Assurer le suivi, l'évaluation et le réajustement de la stratégie.
- Entreprendre, conformément à la stratégie du gouvernement, toute action susceptible de développer les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

Ainsi, le rôle essentiel assigné au Secrétariat d'Etat est de planifier, animer, impulser, orienter, coordonner, évaluer et réajuster toute activité relative à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle, en s'appuyant sur les différentes structures ci après:

a) les services centraux du Secrétariat d'Etat

Le Secrétariat d'Etat dont les ressources humaines, matérielles et financières demeurent trop limitées comprend actuellement deux directions: la Direction de la Lutte Contre l'Analphabétisme (DLCA) et la Direction de l'Education Non Formelle (DENF) issues respectivement des ministères de l'Emploi et de l'Education Nationale.

De création récente, le Département ne peut s'acquitter convenablement des missions qui lui sont dévolues sans une restructuration de ses services aussi bien au niveau central que régional et provincial.

Il s'agit, en l'occurrence, de mettre en place un organigramme fonctionnel intégrant les services administratifs, pédagogiques et financiers et des services extérieurs au niveau des AREF et des délégations, responsables de la mise en œuvre déconcentrée des programmes d'action (relations avec les partenaires, formation des intervenants, encadrement pédagogique, communication et information, suivi et évaluation ...).

b) Les services extérieurs

La stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle ne peut être mise en œuvre et suivie sur le terrain sans la participation active des académies régionales d'éducation et de formation et des délégations provinciales dont les missions peuvent se résumer comme suit :

- Conception et proposition de plans d'action provinciaux et régionaux;
- Mise en œuvre des plans d'action annuels;
- Signature de conventions de partenariat;
- Préparation des cartes annuelles de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle;
- Développement d'actions de coopération régionale, nationale ou internationale;
- Promotion de la stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- Communication autour de la stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- Mise à niveau et qualification des ONG ;
- Formation des formateurs, alphabétiseurs et éducateurs des différents opérateurs ;
- Suivi administratif et encadrement pédagogique sur le terrain;

- Evaluation des résultats obtenus et réajustement des plans d'action et de leur mise en œuvre.

A cet effet, les Académies Régionales et les Délégations font parvenir au Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle des rapports périodiques sur l'état d'avancement de la réalisation des programmes.

c) Organes de concertation

Commission Ministérielle de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle :

Présidée par le Premier Ministre, cette commission comprend :

- Les départements concernés,
- Les représentants des autres opérateurs publics, privés et de la société civile.

Elle a pour missions de :

- Déterminer la politique nationale en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- Etudier le bilan annuel établi par la Commission Nationale ;
- Rechercher les voies et moyens à même de promouvoir et de développer les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

Commission Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle

Présidée par le Secrétaire d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle, la Commission Nationale se compose de :

- Représentants des ministères concernés.
- Directeurs des Académies Régionales d'Education et de Formation.
- Représentants des établissements publics, des organisations professionnelles et des ONG ;
- Experts dans les domaines d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

Ses missions:

- Coordination entre les différents intervenants dans les deux domaines.
- Proposition des textes législatifs et organiques aptes à promouvoir l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

- Orientation et animation de tous les travaux d'alphabétisation et d'éducation non formelle.
- Concertation et émission d'avis relatifs aux programmes et projets liés à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle.
- Proposition de recherches, études et plans d'action dans le deux domaines.
- Contribution à la réalisation de campagnes de sensibilisation et de mobilisation.

Les comités spécialisés relevant de la Commission Nationale

- comité de suivi des plans d'action.
- comité des curricula, des programmes et de la formation.
- comité de communication et des relations publiques.
- comité de recherche et d'évaluation.

Réunions de la Commission Nationale :

Elle se réunit deux fois par an et à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Commissions Régionales de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle

Cette Commission a pour missions :

- la coordination entre la Commission Nationale et les Commissions Provinciales de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle.
- la contribution à l'élaboration des plans d'action à l'échelon de la Région.
- le suivi et l'évaluation des programmes d'intervention.

Les comités spécialisés relevant de la Commission Régionale

- comité régional des curricula, des programmes et de la formation.
- comité régional de la communication et des relations publiques.
- comité régional de recherche et d'évaluation.

Réunions de la Commission Régionale :

Elle se réunit deux fois par an et à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Commissions Préfectorales ou Provinciales de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle

La délégation provinciale de l'Education Nationale assure le secrétariat de cette commission. Elle a pour missions de :

- cerner les problèmes relatifs à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle à l'échelon de la préfecture ou de la province.
- appliquer les directives et recommandations adoptées par la Commission Nationale.
- mener toute action susceptible d'améliorer le programme d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

Les comités spécialisés relevant de la Commission Préfectorale ou Provinciale

- comité préfectoral ou provincial d'exécution et de suivi des programmes.
- comité préfectoral ou provincial des programmes, de la formation et des recherches.
- comité préfectoral ou provincial de communication et des relations publiques.

Réunions de la Commission Préfectorale ou Provinciale:

Elle se réunit deux fois par an et à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

d) Mesures législatives et réglementaires

La mise en œuvre de la stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle a besoin d'assises législatives claires pour entretenir avec les différents partenaires autant qu'avec les services administratifs et financiers de l'Etat des relations transparentes. D'où la nécessité de mettre en place, dans une première étape, les textes relatifs aux:

- Conditions d'accès aux cursus d'éducation non formelle: durée des études.
- Programmes et horaires, modalités d'évaluation et de certification.
- Passerelles avec l'enseignement formel et la formation professionnelle.
- Taux et conditions de rémunération des vacations, heures supplémentaires, services de formation, de suivi et d'encadrement sur le terrain.
- Attributions des Académies et des Délégations.
- Organes de concertation: commission ministérielle, Commission Nationale, commissions régionales et Commissions Préfectorales ou provinciales de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.



AXE 5 : PROGRAMMES EDUCATIFS

Etant donné les caractéristiques de la population et les objectifs éducatifs à atteindre en alphabétisation et en éducation non formelle, des approches différentes et spécifiques à chacun des deux domaines seront adoptées.

a) Domaine de l'alphabétisation

Afin de répondre aux besoins réels des différentes populations cibles, des projets visant à renforcer les référentiels existants et à élaborer de nouveaux programmes d'alphabétisation seront entrepris en partenariat avec les divers intervenants.

• Alphabétisation en langue arabe :

Dans le cadre de l'analyse des besoins en manuels d'alphabétisation, le Secrétariat d'Etat poursuivra la réalisation du projet relatif à :

- l'évaluation des référentiels d'alphabétisation et du guide d'alphabétiseur existants.
- l'élaboration d'un référentiel de compétence en andragogie.
- la conception de nouveaux référentiels d'alphabétisation spécialisés pour les secteurs de l'Artisanat, du Tourisme, du Bâtiment des Travaux Publics de l'Energie et des Mines.

• Alphabétisation en langue française

La généralisation du projet d'alphabétisation fonctionnelle, sur mesure, en entreprises passe par l'impulsion de programmes de formation avec les différentes associations professionnelles.

Ces programmes s'intéresseront à la validation des situations d'apprentissage existantes (secteurs textile habillement et agro-alimentaire) autant qu'à l'élaboration de situations d'apprentissage spécifiques aux nouveaux secteurs.

• Post-alphabétisation

Outre le développement de la passion de la lecture et l'autoformation, la post-alphabétisation vise non seulement la transmission, le renforcement et la consolidation d'un civisme tolérant et d'une citoyenneté responsable, mais aussi la préservation des acquis en alphabétisation initiale.



A cet effet, le Secrétariat d'Etat :

- Finalisera un fascicule destiné à un public néo-analphabète (femmes et hommes) et vulgarisant le nouveau code de la famille;
- Elaborera, en collaboration avec les départements concernés, de nouveaux fascicules traitant d'autres thèmes tel que: l'environnement,

b) Domaine de l'éducation non formelle

Le Secrétariat d'Etat se fait un devoir d'initier une réelle pédagogie adaptée à la population cible de l'éducation non formelle. Or, la diversité des profils d'entrée de la population cible et leurs besoins en éducation passent par la mise en oeuvre de curricula spécifiques qui tiennent compte de leurs préoccupations socioculturelles, socio-économiques et socioprofessionnelles. Ils constituent une motivation facilitant leur intégration dans la vie de la communauté.

Pour réaliser ces nouveaux programmes éducatifs, le Secrétariat d'Etat mettra en place une commission nationale qui se chargera de l'étude de l'existant, de l'identification des orientations, et des conceptions pédagogiques générales .

Démarche d'élaboration

La conception et l'élaboration de ces programmes s'inscrit dans un processus scientifique fondé sur études et enquêtes qui s'articulent sur :

- l'identification des catégories de la population cible.
- l'identification des besoins en éducation de chaque catégorie. Elle passe par l'analyse des attentes des bénéficiaires eux-mêmes, de leurs parents et des acteurs socio-éducatifs locaux autant que des documents officiels et orientations du département de l'éducation nationale concernant les finalités et les objectifs de l'éducation nationale.
- La formulation des compétences de base et des objectifs pédagogiques.
- La précision des formes et outils d'évaluation.
- L'impression et la diffusion des documents et outils pédagogiques.
- La mise en oeuvre des programmes, leur évaluation et leur réajustement.

Actions à mener

Souples, pluriels et variés, ces curricula ne se limitent pas aux connaissances de base en lecture, écriture et calcul. Ils intègrent l'éducation à la santé, à l'environnement, à l'éducation civique, religieuse et en matière de population, etc.

Dans un souci de rationalisation et de capitalisation conforme aux principes de fonctionnalité, de flexibilité et d'adaptation, le Secrétariat d'Etat poursuivra ses efforts, dans ce domaine, au moyen de deux d'actions:

1^{ère} action : Consolidation et renforcement de l'existant par :

- Impression et diffusion des documents pédagogiques produits.
- Mise en application, évaluation et réajustement des curricula et documents produits.
- Elaboration des fiches didactiques relatives aux niveaux 2 et 3 du programme d'insertion à l'école.

2^{ème} action : élaboration de nouveaux curricula au profit des:

- Enfants en milieu rural.
- Enfants de la rue.
- Enfants des centres de protection de l'enfance.
- Enfants à insérer dans la formation professionnelle.

c) Utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication (N.T.I.C)

Les N.T.I.C constituent un outil pédagogique pour former aussi bien les bénéficiaires que les encadrants. En effet leur utilisation débouche sur :

- la mobilisation des apprenants.
- l'acquisition des connaissances dans une situation d'autonomie.
- l'apprentissage selon une progression individuelle conforme aux capacités personnelles.
- la formation d'une large population.
- l'échange d'expériences.
- l'ouverture à la modernité et à la culture.

L'usage de la télévision éducative pourra être soutenu par d'autres modes de formation à distance tels les CD , l'Internet,...

AXE 6 : FORMATION

De par la complexité des actions destinées aux catégories ciblées par ces programmes et la diversité des intervenants, la formation des ressources humaines constitue l'un des éléments incontournables de la stratégie.

Les spécificités et difficultés du travail en alphabétisation et en éducation non formelle exigent des personnes ressources formées spécialement pour accomplir leur mission. Le Secrétariat d'Etat a opté pour une formation fonctionnelle, intégrant théorie et pratique, une formation plus ciblée et mieux adaptée au terrain.

Objectifs:

- Améliorer les compétences des intervenants en alphabétisation et en éducation non formelle en les dotant d'approches et d'outils pédagogiques adéquats à leurs champs d'intervention.
- Former les nouveaux intervenants en alphabétisation et en éducation non formelle.

Modes de formation

Des sessions de formation, des séminaires, des rencontres pédagogiques, des formations à distance, des activités d'encadrement et de suivi sur le terrain seront organisées. Elles s'articuleront sur des approches participatives et modulaires

a) En matière d'alphabétisation

Formation des formateurs d'alphabétiseurs

Il s'agit d'offrir aux formateurs d'alphabétiseurs des opérateurs publics, privés et des associations partenaires, l'opportunité d'acquérir de nouvelles connaissances en andragogie, de perfectionner leurs techniques d'animation, de planifier et gérer leurs cours et enfin d'évaluer les acquis des apprenants.

Un guide de formation qui tient lieu de référentiel est remis à chaque formateur. La durée de la formation varie d'une semaine à deux. Le contenu



de chaque session s'articule autour des modules suivants :

- la définition des objectifs pédagogiques.
- les caractéristiques des méthodes andragogiques.
- les démarches d'organisation des cours d'alphabetisation.
- les techniques d'animation de groupes.
- la communication.
- les techniques d'évaluation pédagogiques (test de positionnement, évaluation diagnostique, formative et sommative).

Formation des alphabétiseurs

D'une durée de 10 jours, la formation des alphabétiseurs des opérateurs privés, des ONG porte sur les mêmes modules que ceux destinés aux formateurs d'alphabetiseurs. Pour les alphabétiseurs des salariés des entreprises un module supplémentaire est prévu. Il a pour objectifs de :

- S'informer sur la situation des travailleurs et travailleuses en entreprise.
- Effectuer la planification pédagogique des actions.
- Participer au suivi du transfert des acquis dans l'entreprise.

Formation des concepteurs de programmes

Pour préciser les situations d'apprentissage relatives à chaque secteur, dans le cadre de l'alphabetisation fonctionnelle sur mesure, la formation des concepteurs relevant des différents intervenants en entreprise est indispensable.

Erigées en référentiel, ces situations d'apprentissage sont conçues en collaboration avec les représentants des secteurs concernés.

Formation à travers une revue spécialisée

Le Secrétariat d'Etat veillera à la mise en place d'une revue spécialisée en pédagogie des adultes. Son rôle principal est de servir de liaison entre le secteur de tutelle et ses partenaires. Elle constituera une tribune qui encadre, oriente et expose les idées et les pensées relatives à l'éducation des adultes, en général et à la formation, en particulier.



b) En matière d'éducation non formelle

Processus d'élaboration des plans de formation

La formation des divers intervenants en éducation non formelle s'effectue à travers des plans de formation qui répondent aux besoins du terrain. Leur élaboration repose sur une démarche méthodologique scientifique:

- Identification des besoins prioritaires à la formation de chaque catégorie d'intervenants au moyen de méthodes et techniques appropriées: technique du groupe nominal (TGN), questionnaire, recommandations des journées d'étude, synthèses des rapports de visites de terrain...
- Définition des thèmes généraux relatifs au contenu de formation pour chaque catégorie d'intervenants.
- Préparation de plans de formation dont les thèmes, les objectifs, les activités, les techniques d'animation, les documents de référence, le mode d'évaluation, ...sont adaptés à chaque public cible.
- Mise en place d'un plan de suivi et d'évaluation des actions de formation menées sur le terrain.

La formation est conçue selon une approche fonctionnelle et évolutive où tout thème identifié comme besoin en formation est traité.

Public cible de la formation

Les formations en éducation non formelle concernent toutes les personnes qui contribuent à l'exécution des programmes d'intervention: éducateurs, formateurs d'éducateurs, superviseurs, responsables de gestion dans les AREF, dans les délégations et dans les associations partenaires ainsi que les cadres des services centraux.

L'augmentation annuelle de l'effectif des enfants bénéficiaires de ce type d'éducation, nécessite une augmentation des ressources humaines, d'où deux types d'intervenants : les anciens et les nouveaux.

• Anciens intervenants

Poursuivre la formation de ce public, passe par une nouvelle identification de leurs besoins en formation, l'élaboration de nouveaux plans de formation et la conception de nouveaux modules d'accompagnement.

- **Nouveaux intervenants**

Il s'agit de personnes, nouvellement impliquées, et qui n'ont jamais bénéficié de formation.

Formations à dispenser :

Les formations à dispenser vont dépendre des publics cibles.

- **Educateurs / enseignants**

Cette formation s'articulera autour des thèmes suivants :

- Education non formelle: aspects généraux théoriques et méthodologiques.
- Gestion des activités didactiques.
- Apports de la pédagogie différenciée en éducation non formelle.
- Evaluation des activités pédagogiques.
- Mise en application des curricula élaborés.

- **Formateurs d'éducateurs / enseignants**

Il s'agit des inspecteurs de l'enseignement et des professeurs formateurs dans des centres de formation d'enseignants qui sont chargés de la formation et de l'encadrement pédagogiques des éducateurs / enseignants d'éducation non formelle. Cette catégorie d'intervenants nécessite l'élucidation des thèmes suivants :

- Education non formelle et problématique de la formation.
- Analyse des besoins en formation des éducateurs.
- Apports de la pédagogie différenciée en éducation non formelle.
- Curricula de l'éducation non formelle, fondements pédagogiques et processus d'application.
- Stratégies d'apprentissage: méthodologie "apprendre à apprendre".

- **Responsables d'éducation non formelle dans les académies régionales d'éducation et de formation et les délégations**

Gestion, supervision et suivi, telles sont les tâches essentiellement assignées à cette catégorie. Les thèmes de formation prévus pour ce public sont :

- L'éducation non formelle, composantes et stratégie d'exécution.
- La gestion des programmes d'éducation non formelle : suivi sur le terrain et promotion de l'éducation non formelle aux niveaux régional et provincial.
- Elaboration de projets de plans d'action régionaux et provinciaux.

D'autres thèmes qui s'avèreront nécessaires seront éventuellement, intégrés.

- **Responsables de l'éducation non formelle dans les associations partenaires**

Projet et professionnalisation de l'intervention tels sont les principaux thèmes de formation de cette catégorie. Ils s'articulent notamment sur :

- La gestion de projets socio-éducatifs: élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation.
- L'amélioration des compétences d'intervention: champs d'action et compétences nécessaires.

D'autres thèmes qui s'avèreront nécessaires seront traités.

- **Cadres des services centraux**

Au niveau central, les responsables chargés de la conception, la supervision, la coordination et la gestion des programmes d'intervention en éducation non formelle, disposeront d'approches et d'outils méthodologiques appropriés pour la réalisation des tâches qui leur incombent.

AXE 7 : COOPERATION INTERNATIONALE

Le Secrétariat d'Etat développera ses relations avec la coopération internationale, aussi bien bilatérale que multilatérale, en vue de :

- élargir les sources de financement des programmes du Secrétariat d'Etat.
- consolider les échanges d'expériences envers d'autres pays.

Il s'agit de réaliser des projets en alphabétisation et en éducation non formelle établis selon les priorités nationales en adoptant :

- La diversification des champs de coopération pour qu'ils intègrent:
 - la réalisation d'enquêtes et d'études relatives aux divers problèmes de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.
 - la participation à l'évaluation et au redressement des insuffisances relevées dans les programmes mis en oeuvre dans notre pays.
 - la prise en considération des expériences internationales dans le domaine d'alphabétisation et d'éducation non formelle.
 - l'avantage de bénéficier de l'expérience des organisations spécialisées relevant des Nations Unies qui s'intéressent à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle.
- L'élaboration, en collaboration, de programmes, à moyen et à long terme, en relation avec toutes les composantes de la stratégie du Secrétariat d'Etat.
- L'amélioration et la consolidation, sur le plan international et dans le cadre de conventions bilatérales ou multilatérales, de l'échange en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle.



AXE 8 :

MOBILISATION ET COMMUNICATION

L'optimisation des actions d'alphabétisation et d'éducation non formelle passe par des manifestations visant la sensibilisation et la mobilisation des partenaires autant que des bénéficiaires. Aussi, le secrétariat d'Etat accorde-t-il une grande importance à deux volets: la communication et la mobilisation.

6.1. Mobilisation

Objectifs

- Promouvoir la demande en éducation non formelle et en alphabétisation auprès des populations cibles.
- Augmenter les taux de rétention et de réussite des bénéficiaires
- Encourager l'implication du maximum de partenaires et de collaborateurs.
- Développer des mesures incitatives pour les bénéficiaires et les intervenants.

Publics cibles

Les actions de mobilisation concernent toute la composante de la société. On peut citer, entre autres :

- les populations cibles et les bénéficiaires des programmes d'éducation non formelle et d'alphabétisation ;
- les différents partenaires intervenant ou contribuant dans ces programmes ;
- les ONG nationales et internationales;
- les organismes internationaux.

Actions à mener :

- Développement du partenariat qui figure parmi les axes de la stratégie.
- Promotion d'un environnement lettré :

Afin de susciter l'intérêt pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle et d'empêcher l'analphabétisme de retour, il est



pertinent de développer, entre autres, un environnement lettré rendant nécessaire l'instruction. Dans le contexte actuel, rien n'oblige les analphabètes ainsi que les enfants et jeunes non scolarisés à s'instruire et à s'alphabétiser!

Moyens de motivation

Afin de créer et de promouvoir la demande, le Secrétariat d'Etat oeuvrera à faire passer le bénéficiaire du statut de celui que l'on va chercher au statut de celui qui vient vers les programmes, l'inciter à l'assiduité et optimiser le taux de rétention et de réussite.

A ce titre, la stratégie envisage plusieurs moyens de motivation :

- les programmes d'éducation et de formation eux-mêmes. Elle veillera à ce qu'ils soient attrayants, répondants aux besoins des bénéficiaires et conçus selon des méthodes d'enseignement-apprentissage qui tiennent compte des spécificités des apprenants ;
- l'octroi d'incitations encourageant les bénéficiaires qui ont réalisé les meilleures performances: (remise de certificats attestant du niveau de qualification des bénéficiaires, de prix pour les bénéficiaires méritants, accessibilité des bénéficiaires, via les certificats obtenus, aux programmes de formation, aux services de micro-crédits et de promotion des activités génératrices de revenus, ...).
- la motivation des intervenants (éducateurs, formateurs, superviseurs, concepteurs et gestionnaires de programmes, partenaires, ...) pour les encourager (l'octroi de prix aux intervenants ayant réalisé le plus grand effectif de bénéficiaires inscrits, le taux de rétention le plus élevé et le meilleur taux de réussite) ;
- la publication des réalisations et des résultats des intervenants dans le bulletin de liaison qui sera créé par le Secrétariat d'Etat;
- la diffusion des expériences réussies dans ce bulletin;
- l'accompagnement des associations pour développer leurs compétences en matière d'élaboration de projets intégrés et de recherche de fonds.

6.2. Communication

Objectifs

- Développer et promouvoir les actions de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation des adultes.
- Sensibiliser et mobiliser l'ensemble de la société.
- Multiplier et varier les messages et leurs supports.

Publics cibles

- les analphabètes et leurs familles;
- les enfants non scolarisés ou déscolarisés et leurs familles;
- les bénéficiaires des cours d'alphabétisation aux stades avancés de formation.
- les néo-alphabètes.
- les bénéficiaires des programmes d'éducation non formelle.
- les intervenants/partenaires potentiels.

Actions à mener

- Campagnes médiatiques de sensibilisation et de mobilisation aux objectifs de l'action du Secrétariat d'Etat (T.V, Radios, Journaux...)
- Production de supports médiatiques écrits et audio-visuels : affiches, dépliants, brochures, films, vidéo, panneaux publicitaires,...
- Edition d'un bulletin de liaison entre les différents intervenants visant l'échange d'expériences et d'informations.
- Animation de journées nationales ciblées impliquant les partenaires des secteurs publics, privés et des composantes de la société civile dans une profonde réflexion sur les aspects , modalités et mécanismes d' exécution de la stratégie.
- Actualiser et alimenter le site Web du Secrétariat d'Etat.
- Animation, à l'échelle régionale et provinciale, de réunions, meetings et tables rondes sensibilisant davantage les bénéficiaires potentiels.
- Animation, par les partenaires eux-mêmes, de rencontres et de journées de sensibilisation et d'information.



AXE 9 : EVALUATION, AUDIT ET CONTROLE

L'évaluation, l'audit et le contrôle sont considérés comme un processus continu, à même de garantir une action de qualité, durant toutes les phases d'exécution des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Le système à mettre en place doit permettre de dégager, d'une façon périodique, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs liés au déroulement de ces programmes.

L'évaluation peut porter sur plusieurs aspects, à savoir :

- Evaluation des connaissances : au début, à mi-parcours et à la fin de chaque programme d'intervention;
- Evaluation des moyens utilisés : les manuels, les formateurs ou d'autres aspects organisationnels ;
- Evaluation de l'impact : les changements observés sur les comportements des apprenants et les améliorations apportées sur leur environnement.

Le système mis en place repose sur une batterie d'indicateurs , qualitatifs ou quantitatifs qui peuvent être :

- **De contexte** : Les niveaux d'analphabétisme et de la déscolarisation, leurs répartitions spatiales, les caractéristiques des populations analphabètes et déscolarisées ou non scolarisées (genre, milieu, âge, activités ...)
- **De performance** :
 - Taux de réalisation des objectifs : les effectifs des inscrits par rapport aux objectifs annuels;
 - Taux de déperdition : le nombre des personnes ayant quitté le processus d'apprentissage avant la fin du programme par rapport au nombre des inscrits au début du programme;
 - Taux de réussite : le nombre de personnes ayant réussi les tests d'évaluation finale par rapport au nombre de personnes ayant terminé le programme;



- Rendement : le nombre de personnes ayant réussi les tests d'évaluation finale par rapport au nombre d'inscrits au début du programme
- Niveau d'acquisition des apprenants : indicateur qualitatif relatif à la capacité des apprenants à assimiler les connaissances en matière de lecture, d'écriture et de calcul conformément aux compétences ciblées par les programmes.

- **D'impact :**

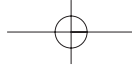
Difficilement mesurables à partir des données recueillies sur les bénéficiaires des programmes, ces indicateurs feront l'objet de recherches et d'études ponctuelles et périodiques. Ils concernent :

- Le degré d'utilisation des connaissances acquises par les néo-alphabètes : cet indicateur sert à identifier les causes directes de l'analphabétisme de retour.
- Le degré d'insertion et d'amélioration des conditions de vie des néo-alphabètes . Il est fondé sur les relations entre le niveau d'alphabétisme et d'autres variables de développement (pauvreté, revenu...).Un effort particulier de recherche et de modélisation devra être entrepris dans ce sens.

La mise en oeuvre du système repose sur deux types d'évaluation complémentaires :

- **Evaluation externe** : réalisée par un consultant externe spécialisé. Elle consiste en visites de contrôle et d'évaluation pédagogique, étude et évaluation de rapports sur l'état d'avancement des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle élaborés par les partenaires du Secrétariat d'Etat ;
- **Evaluation interne** : Elle est assurée par des cadres relevant des services centraux du Secrétariat d'Etat, des Académies Régionales d'Education et de Formation et des Délégations de l'Education Nationale.

Des actions de formation seront entreprises au profit des ressources humaines du Secrétariat d'Etat, des Académie et des Délégations en matière de suivi et d'évaluation des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.



AXE 10 : PROMOTION SOCIALE INTEGREE

Il est évident que la pauvreté des populations est fortement corrélée avec leur aptitude à lire, à écrire, à calculer et à disposer des capacités d'expression et de communication et par conséquent, à la possibilité d'acquérir les compétences les aidant à mieux s'intégrer dans l'environnement socio-économique qui ne cesse de connaître des changements profonds.

Ceci nécessite des efforts énormes et de nouveaux mécanismes d'action pour contribuer à la fois à l'accès des populations pauvres aux différents programmes d'alphabétisation fonctionnelle, et à leur intégration socio-économique, tout en les aidant à mieux lutter contre leur pauvreté.

Bon nombre de programmes d'alphabétisation, de lutte contre la pauvreté, de solidarité sociale et de développement local sont menés par différents départements ministériels, les ONG et d'autres opérateurs d'une façon parfois dispersée ce qui n'a pas permis de tirer pleinement profit des synergies possibles.

Aussi, un cadre d'intervention concertée pour la réalisation de projets de promotion sociale intégrée sera-t-il mis en place entre plusieurs intervenants dans social.

Objectifs :

- Veiller à la complémentarité des projets et éviter l'éparpillement des moyens mobilisés;
- Rationaliser les dépenses et les efforts ;
- Coordonner les actions de développement autour des mêmes objectifs;
- Assurer un meilleur ciblage des programmes, des zones prioritaires et des populations;
- Contribuer à la promotion sociale des bénéficiaires issus des milieux défavorisés.





Mise en œuvre :

- Conclusion des conventions multipartites :

Les projets de promotion sociale intégrée seront régis par des conventions multipartites fixant les plans de mise en œuvre, les objectifs, les engagements des parties du projet, les contributions et le plan de financement, les indicateurs de suivi et d'évaluation, les modalités de pilotage, etc.

- Mise en place du comité de pilotage :

De même pour un meilleur ciblage, une planification efficiente et une bonne gestion des projets de promotion sociale intégrée, il est souhaitable de mettre en place des comités de pilotage constitués de représentants des différents partenaires intervenant.





5. PROGRAMMES D'INTERVENTION



5.1. En matière d'alphabétisation

4 programmes diversifiés et complémentaires sont prévus :

a) Programme général :

Présentation

Ce programme est réalisé en collaboration avec le département de l'Education Nationale en utilisant ses structures d'accueil (écoles, collèges, lycées) et l'encadrement pédagogique (enseignants, inspecteurs et directeurs).

Objectifs :

- Assurer une alphabétisation communautaire aux populations qui ne peuvent pas bénéficier des autres programmes spécifiques d'alphabétisation.
- Offrir aux populations concernées une formation de base en lecture, écriture et calcul, et dans les domaines de la santé, de l'environnement, de la planification familiale, du civisme ... etc. Ceci en vue de favoriser une autonomie personnelle et une intégration sociale et économique.

Modalités d'exécution :

- Mobilisation des enseignants, des directeurs d'écoles et des inspecteurs moyennant des frais de vacations de 20 DH l'heure.
- Mise à disposition des établissements scolaires publics.
- Dotation des bénéficiaires de manuels d'alphabétisation.
- Mise en place de noyaux de formation des formateurs au niveau de chaque délégation. A leur tour, ils formeront les formateurs au niveau local.
- Consolidation du dispositif public d'alphabétisation

Financement : Budget de l'Etat

b) Programme des opérateurs publics :

Présentation :

Il est réalisé en collaboration avec des opérateurs publics au profit des populations analphabètes bénéficiant de leurs services.

Il vise à renforcer le rôle des opérateurs publics dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes en les engageant sur des objectifs de qualité. Les principaux opérateurs publics qui interviennent dans ce programme sont :

- Le Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse : les bénéficiaires des services des foyers féminins et des maisons de jeunes.
- Le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes : les agriculteurs, les marins pêcheurs et leurs familles .
- Le Ministère de la Justice : les détenus des établissements pénitentiaires.
- Le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques: dans les mosquées au profit des populations de proximité.
- L'Entraide Nationale : les bénéficiaires des centres sociaux.
- Le Ministère de l'Energie et des Mines : les salariés du secteur.
- Les Forces Armées Royales : les soldats et leurs familles.
- Les Forces Auxiliaires : leurs agents et leurs familles.

En vue d'élargir le cercle des intervenants, des négociations seront entamées avec d'autres départements ministériels, établissements publics et collectivités locales, organisations et chambres professionnelles pour lancer de nouvelles opérations. Il s'agit principalement du Ministère du Développement Social et de la Solidarité, du Secrétariat d'Etat chargé de la Formation Professionnelle, de la Direction Générale des Collectivités Locales, de la Conservation Foncière, de l'ONEP, de l'ONE, l'OCP, Barid Al Maghrib

Objectifs :

- Consolider le dispositif public d'alphabétisation en le mobilisant sur des objectifs volontaristes.
- Diversifier et cibler les programmes d'alphabétisation de manière à les rendre spécifiques et plus sélectifs.
- Adapter les contenus du matériel didactique aux attentes et aspirations des populations cibles pour que l'alphabétisation soit plus fonctionnelle et centrée sur des activités génératrices de revenus.
- Centrer les interventions des opérateurs publics sur des objectifs précis et mesurables.
- Introduire la notion d'évaluation des programmes.
- Mettre en place un système d'incitation à l'alphabétisation en liant l'exercice de certaines activités ou l'accès à certains services publics à la poursuite des cours d'alphabétisation.

Modalités d'exécution :

- Conclusion de conventions de partenariat avec les opérateurs publics.
- Elaboration des objectifs annuels.
- Organisation de campagnes de sensibilisation et de mobilisation des formateurs et bénéficiaires (par le Secrétariat d'Etat et l'opérateur concerné).
- Mise à disposition des centres d'accueil appartenant à ces opérateurs.
- Mise à disposition de manuels d'alphabétisation (par le Secrétariat d'Etat).
- Création d'un comité de pilotage du programme : Secrétariat d'Etat/opérateur concerné.
- Paiement des frais de cours sous forme de vacations à raison de 20 DH/heure.

Financement :

- Budget de l'Etat
- Coopération internationale

c) Programme des associations :**Présentation :**

Il s'agit d'un vaste programme de soutien financier, pédagogique et technique au profit des ONG agissant dans le domaine de l'alphabétisation.

Ces actions sont réalisées sur la base de conventions de partenariat entre le Secrétariat d'Etat et les ONG. Conformément à la circulaire de Monsieur le Premier Ministre N°7/2003 du 27 Juin 2003 relative au partenariat entre l'Etat et les associations. L'étude des dossiers des ONG postulant au soutien ainsi que leur sélection, s'effectuent par une commission provinciale d'éligibilité. Elle est composée du :

- Délégué Provincial du département de l'Education Nationale en tant que Président
- Chargé du service de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle au sein de la délégation.
- Un représentant des autorités provinciales.

La convention est conclue et signée par le délégué du département de l'Education Nationale et l'association, après sélection de celle-ci par la commission d'éligibilité.

Le Secrétariat d'Etat est informé des conventions signées et du programme à exécuter.

Population cible :

Personnes âgées de plus de 15 ans, ne pouvant pas s'inscrire dans les autres programmes ciblés, particulièrement les femmes et les ruraux.

Objectifs :

- Consolider le dispositif d'alphabétisation de la société civile en le mobilisant sur des objectifs volontaristes.
- Diversifier les programmes d'alphabétisation dans le cadre de l'approche de proximité.
- Mettre en place un système d'alphabétisation qualifiant et débouchant sur la création d'activités génératrices de revenus par les néo-alfabètes (initiation professionnelle).
- Professionnaliser l'action des ONG.

Modalités d'exécution :

- Conclusion de conventions de partenariat qui fixent le nombre de bénéficiaires à alphabétiser et la contribution de chaque partie.
- Mise à disposition de locaux et d'alphabétiseurs par les ONG.
- Soutien financier aux ONG sur la base de 250 DH/bénéficiaire.
- Formation des formateurs et des alphabétiseurs des ONG (par le Secrétariat d'Etat).
- Mise à disposition des manuels d'alphabétisation (par le Secrétariat d'Etat).

Financement :

- Budget de l'Etat
- Ressources propres des ONG
- Parrainage
- Coopération internationale

d) le Programme des entreprises :

Présentation

En leur dispensant une alphabétisation fonctionnelle pour développer leur savoir et savoir faire, améliorer leur productivité, et consolider la

compétitivité des entreprises sur le marché national et international, ce programme vise la mise à niveau des ressources humaines des secteurs d'activités économiques.

Le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle considère l'alphabétisation en entreprise comme un préalable à la formation continue.

Population cible :

Les salariés analphabètes des entreprises de tous les secteurs économiques.

Objectifs :

- Concevoir une pédagogie spécifique et des outils didactiques appropriés aux activités professionnelles des bénéficiaires.
- Assurer aux bénéficiaires une post-alphabétisation qualifiante favorable à une promotion professionnelle.
- Renforcer la compétitivité des entreprises et améliorer la qualité des produits.

Modalités d'exécution :

- Conclusion de conventions de partenariat avec la CGEM, les associations et fédérations professionnelles relevant de cette organisation, ainsi qu'avec les chambres professionnelles.
- Mise à disposition de manuels :
 - ◆ Deux manuels d'alphabétisation et un guide du formateur en langue française ont été élaborés dans le cadre de la Coopération Maroc-française.
 - ◆ Un matériel didactique pour une alphabétisation fonctionnelle sur mesure a été élaboré dans le cadre de la coopération Maroc-canadienne.
- Formation des formateurs relevant du secteur privé de formation et de l'OFPPPT ;
- Organisation de campagnes de sensibilisation et de mobilisation par le Secrétariat d'Etat, les associations et les fédérations concernées.

Financement :

Cette formation est prise en charge dans le cadre des Contrats Spéciaux de Formation à raison de 80 % de son coût, avec un seuil maximum de 2000 dh/personne.

5.2. En matière d'éducation non formelle :

Devant la grande hétérogénéité de la population cible, les programmes d'intervention sont diversifiés ; ils sont conçus et mis en place selon la catégorie de la population cible. Il s'agit du programme d'insertion scolaire, du programme des enfants en situation de travail et du programme d'insertion dans la formation professionnelle.

a) Programme d'insertion scolaire

Présentation:

Ce programme est destiné aux enfants non scolarisés ou déscolarisés pour assurer leur réinsertion dans le système d'enseignement formel. Par ce biais le Secrétariat d'Etat participe activement à la généralisation de la scolarisation dans les zones défavorisées. Particulièrement pour les filles.

Objectifs :

- Sensibiliser et motiver à l'importance de l'éducation.
- Aider à la prise de confiance en soi et en l'école.
- Faire acquérir des compétences de base prioritaires exigées par l'enseignement formel.
- Assurer une remise à niveau des connaissances de base (lecture, expression, calcul,...).
- Initier aux notions fondamentales de santé, d'environnement, de civisme...
- Créer un lien permanent avec l'école (activités en commun).

Modalités d'exécution :

Ce programme est mis en œuvre soit en partenariat avec des ONG, soit en ayant recours aux ressources humaines et matérielles du département de l'Education Nationale :

- Organisation en concertation avec le Département de l'Education nationale.
- Conclusion de conventions de partenariat avec les ONG.
- Utilisation des locaux de l'Education Nationale.
- Formation des formateurs et des enseignants par le Secrétariat d'Etat.
- Guide d'enseignement et fiches didactiques fournis aux enseignants par le Secrétariat d'Etat.

Modalités d'insertion :

En concertation avec l'ONG partenaire, le Délégué provincial constitue une commission qui se charge d'élaborer et d'administrer un examen dont les tests de positionnement sont multiniveaux.

Financement :

- Budget de l'Etat.
- Ressources matérielles du département de l'Education Nationale.
- Ressources propres des ONG.
- Parrainage.
- Coopération internationale

b) Programme des enfants du milieu rural :**Présentation :**

Ce programme est destiné aux enfants non scolarisés ou déscolarisés, âgés de 9 à 15 ans et vivant en milieu rural. L'objectif essentiel est de les insérer dans l'école formelle ou les préparer à une meilleure intégration dans leur environnement.

Objectifs :

- Sensibiliser à l'importance de l'éducation et du développement rural.
- Assurer une mise à niveau des connaissances de base.
- Transmettre les notions de base relatives à l'agriculture et à l'élevage et aux métiers ruraux.
- Initier à la création d'associations et de coopératives.
- Initier les bénéficiaires à l'élaboration de projets personnels.

Modalités d'exécution :

Ce programme est mis en œuvre en partenariat avec les ONG et en collaboration avec le département chargé de l'Agriculture et du Développement Rural :

- Conclusion de conventions avec les ONG.
- Utilisation des locaux des ONG, de l'Education Nationale et des collectivités locales.
- Formation des formateurs et des éducateurs (par le Secrétariat d'Etat).
- Guide d'enseignement et fiches didactiques fournis aux éducateurs (par le Secrétariat d'Etat).

Financement :

- Budget de l'Etat.
- Ressources propres des ONG.
- Parrainage.
- Coopération internationale.

c) Programme des enfants en situation de travail :**Présentation:**

Ce programme est destiné principalement aux enfants 12-15 ans en situation de travail au sein de différents secteurs (artisanat, industrie, services, petits métiers, filles bonnes). L'essentiel est de leur dispenser une instruction de base et un enseignement fonctionnel adapté au métier exercé.

Objectifs :

- Sensibiliser à l'importance de l'instruction en situation de travail.
- Faire acquérir les compétences de base minimales permettant une mise à niveau des bénéficiaires.
- Dispenser un enseignement fonctionnel approprié au métier exercé.
- Acquérir des notions relatives à la santé, l'environnement, le règlement du travail.
- Préparer à l'insertion dans la vie active.

Modalités d'exécution :

Ce programme est exécuté en partenariat avec les ONG et en collaboration avec le département de l'Artisanat, les Chambres professionnelles, les autres départements ministériels concernés:

- Conclusion de conventions de partenariat avec les ONG, les différents départements et les Chambres professionnelles.
- Utilisation des locaux des entreprises, des ONG ou des autres partenaires.
- Formation des formateurs et des éducateurs par le Secrétariat d'Etat.
- Guide pédagogique et fiches didactiques fournis aux éducateurs (par le Secrétariat d'Etat).

Financement :

- Budget de l'Etat
- Ressources propres des ONG

- Participation des Chambres professionnelles et des entreprises
- Parrainage.
- Coopération internationale.

d) Programme d'insertion dans la formation professionnelle :

Présentation:

Ce programme est destiné aux enfants déscolarisés, âgés de 12 à 15 ans intéressés par l'apprentissage d'un métier. Il vise essentiellement la mise à niveau des connaissances de base et l'apprentissage d'un métier par l'intermédiaire de l'insertion dans le système de formation professionnelle à l'âge requis.

Objectifs :

- Sensibiliser à l'importance de l'instruction pour l'apprentissage d'un métier.
- Faire acquérir les compétences de base prioritaires exigées par la formation professionnelle.
- Dispenser un enseignement de base (lecture, expression, calcul...)
- Initier aux notions de civisme, santé, sécurité, droit du travail, etc.
- Transmettre des notions de base relatives à un métier.
- Préparer à l'insertion dans la vie active .

Modalités d'exécution

Ce programme est mis en œuvre en partenariat avec les ONG, en collaboration avec le département de la Formation Professionnelle et d'autres partenaires tels que les entreprises :

- Conclusion de conventions de partenariat avec les ONG et les entreprises.
- Utilisation des locaux des ONG, de l'Education Nationale, des entreprises ou des autres partenaires.
- Formation des formateurs et des éducateurs par le Secrétariat d'Etat et le département de la Formation Professionnelle.

Financement :

- Budget de l'Etat.
- Ressources propres des ONG
- Participation des Entreprises et du département de la Formation Professionnelle.
- Parrainage.

e) Programme des enfants en situation précaire :

Présentation :

Ce programme est destiné aux enfants de la rue et aux enfants des centres de protection de l'enfance. Il vise essentiellement à assurer l'éducation à ces catégories d'enfants et de faciliter leur intégration dans la société.

Objectifs :

- Aider l'enfant à avoir confiance en soi et autrui, à établir des relations positives avec son entourage.
- Préparer à la réinsertion sociale et familiale.
- Sensibiliser aux rôles et fonctions de la famille et de l'école.
- Assurer un enseignement de base (lecture, calcul...) et des activités artistiques et manuelles
- Contribuer à l'initiation à un métier.

Modalités d'exécution

Ce programme est mis en œuvre en partenariat avec les ONG et en collaboration avec les départements ministériels concernés (Justice, Jeunesse) :

- Conclusion de conventions de partenariat avec les ONG et les entreprises.
- Utilisation des locaux des ONG, de l'Education Nationale, de la Jeunesse, de la Justice, ...
- Formation des formateurs et des éducateurs par le Secrétariat d'Etat.
- Guide d'enseignement et fiches didactiques fournis aux éducateurs (par le Secrétariat d'Etat).

Financement :

- Budget de l'Etat.
- Ressources propres des ONG
- Parrainage.
- Coopération internationale.

NB : D'autres programmes d'intervention seraient mis en oeuvre si de nouveaux besoins apparaissaient.





6. COÛT DES OPERATIONS



Il convient d'abord de préciser que les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle sont financés en partie par le Secrétariat d'Etat et en partie par une contribution des opérateurs. Chacun selon ses possibilités.

Pour cerner l'enveloppe budgétaire nécessaire, la contribution du Secrétariat d'Etat par bénéficiaire et par programme est estimée, à partir des opérations réalisées jusqu'à ce jour .

6.1. En alphabétisation

- Contribution en DH par bénéficiaire(S.E)

Programmes Composantes	Associations	Programme général et Opérateurs publics	Entreprises
Encadrement	225	225	-
Fonctionnement et divers	25	-	-
Manuels (contribution en nature)	20	20	-
Formation, études et suivi (DLCA)	20	20	20
Ensemble	290	240	20

- Budgets annuels

-Effectifs : en milliers de bénéficiaires

-Coûts : en milliers de DH

Programmes	Coût par bénéficiaire en DH	2004/2005		2005/2006		2006/2007	
		Effectif	Coût	Effectif	Coût	Effectif	Coût
Programme général (MEN)	240	537	128.880	600	144.000	700	168.000
Opérateurs publics	240	153	36.720	158	44.400	215	51.600
Associations	290	290	84.100	330	95.700	400	116.000
Entreprises	20	20	400	25	500	30	600
Total	1.000	250.100	1.140	284.600	1.345	336.200

NB : le programme des entreprises est financé dans le cadre des contrats spéciaux de formation professionnelle.

6.2. En éducation non formelle

- Coût par bénéficiaire selon les programmes.

Catégorie de bénéficiaire	Coût Unitaire par Composante en Dh			Coût Unitaire annuel en Dh
	Encadrement	programmes et manuels	Formation des intervenants	
Bénéficiaires à insérer dans l'éducation formelle	980	125	52	1.157
Bénéficiaires à insérer dans la formation	500	125	52	677
Enfants en apprentissage	260	125	52	437

- Budgets annuels

-Effectifs : en milliers de bénéficiaires

-Coûts : en milliers de DH

	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Nombre d'enfants inscrits	60	100. dont 60 nouveaux	120. dont 60 nouveaux
Coût annuel	45.400	75.700	90.800

6.3. Budgets annuels pour le Secrétariat d'Etat

Récapitulatif :

Le budget nécessaire au Secrétariat d'Etat- non compris le fonctionnement des services centraux et extérieurs- pour la mise en œuvre de cette stratégie est établi comme suit .

- en milliers de DH

	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Budget nécessaire au S. E	295.500	360.300	427.000

ANNEXES

Annexe n°1 : Evolution du niveau de l'analphabétisme au Maroc

Années	1960	1971	1982	1994	1998
Taux d'analphabétisme (En %)	87	75	65	55	48
Population analphabète (en millions)		7,7	9,3	10	11

Sources : - Recensements Généraux de la population (1960 ; 1971 ; 1982 et 1994)
- Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages 1998/1999 ; Direction de la Statistiqu

Annexe n°2 : répartition de la population analphabète selon les tranches d'âge

Tranches d'âge	Taux d'analphabétisme En 1998	Effectifs des analphabètes En 1998	Pourcentage dans la population analphabète totale
10 - 14 ans	25,3	819.973	7,9
15 - 24 ans	35 ,7	2.102.730	20,1
25 - 44 ans	49,5	3.844.170	36,8
45 - 59 ans	69,0	1.888.530	18,1
60 ans et plus	89,6	1.778.560	17,1
Total	48,3	10.433.963	100

Source : “ Les régions du Royaume : dynamique démographique et socio-économique 1982-1994 “ ; Direction de la Statistique.

Annexe n°3 : Taux de scolarisation et d'analphabétisme selon les régions du Royaume en 1994

Régions	Taux de scolarisation (Enfants de 7 à 12 ans)	Taux d'analphabétisme Populations 10 ans et plus
Oued Ed-Dahab-Lagouira et Laayoune - Boujdour - Esakia El Hamra	86,3	39,8
Guelmim - Es-Smara	73,5	55,2
Souss - Massa - Daraa	59,1	63,0
Gharb-Chrarda-Béni Hssen	53,4	58,0
Chaouia-Ourdigha	62,3	57,2
Marrakech - Tensift - Al Haouz	47,4	67,1
Région de l'Oriental	68,4	52,8
Grand Casablanca	89,0	30,9
Rabat - Salé - Zemmour - Zaïr	75,0	41,2
Doukala - Abda	49,9	64,4
Tadla - Azilal	55,3	64,3
Meknès - Tafilalt	67,0	53,0
Fès - Boulmane	66,3	51,0
Taza - Al Hoceima - Taounate	49,4	66,9
Tanger - Tétouan	58,8	53,6
Niveau National	62,2	54,7

Source : " Les régions du Royaume : dynamique démographique et socio-économique 1982-1994 " ; Direction de la Statistique.